

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2022

N° 2022-05

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2022

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 17 juin 2022,

DELIBERE :

Article 1 : Le procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2022 joint à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

Présentiel et Audio/Visio conférence

Membres participants :

Présidente,

Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, conseillère d'État.

Représentants de l'État :

Mme Claire SALLENAVE, sous-directrice de l'animation scientifique et technique, ministère de la transition écologique, suppléante ;

M. Emmanuel de LANVERSIN, directeur adjoint de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la transition écologique, titulaire ;

M. Patrick SOULÉ, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la transition écologique, titulaire ;

M. Thierry DELDICQUE, adjoint au service du numérique, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, titulaire ;

M. Sylvain REALLON, sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, suppléant ;

M. le colonel Bruno CHABLE, chef de la division transformation - capacités du Commandement pour les opérations interarmées (CPOIA), ministère des armées, titulaire ;

M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, titulaire ;

M. Mehdi AOUAT, chef du bureau du logement, de la ville et des territoires, direction du budget, ministère de l'action et des comptes publics, titulaire ;

Mme Isabelle OUDET-GIAMARCHI, sous-directrice des missions foncières de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, sous-direction GF-3, ministère de l'action et des comptes publics, titulaire ;

M. Pierre CHASTANET, chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'intérieur, titulaire.

Représentants de la filière forestière :

M. Bertrand MUNCH Directeur général de l'Office national des forêts, titulaire ;

M. Jean-Michel SERVANT, président de l'interprofession nationale France Bois Forêt, titulaire.

Personnalités qualifiées :

M. Joseph PASCUAL, président de l'Ordre des géomètres experts, titulaire ;

Mme Blandine VINSON-ROUCHON, ingénieure générale de l'armement 2^{ème} section, titulaire.

Représentants du personnel :

Mme Éric PEYROUSE, titulaire (CFDT) ;

M. Timothée ROYER, titulaire (CFDT) ;

Mme Pascale FAVÉ, titulaire (CFDT) donne pouvoir à M. Timothée ROYER ;

M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT) donne pouvoir à Mme Anne SAMICA ;

Mme Anne SAMICA, titulaire (CGT) ;

M. Philippe DUMOULIN, titulaire (UNSA).

Membres titulaires absents excusés :

M. Thierry COURTINE, chef du service de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique, titulaire ;

M. Arnaud DUNAND, adjoint au sous-directeur gestion des aides de la PAC, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, titulaire ;
Mme Laurence FORTIN, vice-présidente du conseil régional de Bretagne, chargée de l'aménagement territorial, titulaire ;
M. Charles HUOT, président du pôle de compétitivité Cap Digital 2019, fondateur et président directeur général de People in the Sun, titulaire ;
Mme Claire HUBERT, directrice générale du centre national de la propriété forestière, titulaire ;
Mme Pascale GOT, présidente du comité filière bois.

Participant avec voix consultative :

M. Benoît DINGREMONT, contrôleur budgétaire de l'IGN ;
M. Sébastien SORIANO, directeur général de l'IGN ;
M. Frédéric DEVAUX, agent comptable de l'IGN.

Participant également à la séance sans voix délibérative :

Mme Odile OUSSET, responsable du métier environnement géophysique en charge des domaines relatifs à la géographie, l'hydrographie, l'océanographie et la météorologie, direction générale de l'armement, ministère des armées, suppléante ;
Mme Oriane GAUFFRE, cheffe du bureau de la tutelle au MTE, CGDD, service de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique ;
M. Alain BLAZEKOVIC, chargé de tutelle de l'IGN au MTE, CGDD, service de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique ;
M. Thierry TOUZET, suppléant (UNSA) ;
Mme Carine DUMAS, suppléante (CFDT) ;
M. Matthieu Le Masson, suppléant (CGT) ;
Mme Magali STOLL, directrice générale adjointe de l'IGN ;
Mme Jeanne STRAUSZ, secrétaire générale de l'IGN ;
Mme Cécile BORGES-LEMARIÉ, secrétariat général de l'IGN ;
Mme Anaïs AUBERT, conseillère auprès du directeur général de l'IGN ;
M. Jérôme GIUDICELLI, directeur des ressources humaines de l'IGN ;
Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;
Mme Blandine MARCHAND, directrice des systèmes d'information de l'IGN ;
M. Philippe GERBE, directeur des opérations et des territoires de l'IGN ;
M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
M. Claude PÉNICAND, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
M. Nicolas LAMBERT, chef du service des partenariats et des relations institutionnelles de l'IGN ;
M. Jean-Baptiste BAUBEAU, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;
M. Yannis IMBERT, chef adjoint du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;
Mme Florence BERTHIER, référente « égalité professionnelle » de l'IGN ;
M. Loïc GONDOL, chef de projet maîtrise d'ouvrage Lidar HD de l'IGN ;
M. Boris WATTRELOS, chef de projet Terr-IA de l'IGN ;
M. Frank FUCHS, directeur de projet Terr-IA de l'IGN ;
M. Jonathan RENAULT, pilote du programme Géoplateforme de l'IGN ;
M. Laurent DELGADO, direction des systèmes d'information de l'IGN ;
Mme Christelle DION, assistante de la secrétaire générale de l'IGN ;
M. Emmanuel BISSON, transcripteur de la Compagnie des rédacteurs ;
M. Alexandre RACCAH, commissaire aux comptes de la société Alliance Experts.

Nombre de personnes ayant voix délibérative : 21.

Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9 h 40.

Mme la Présidente présente de nouveaux membres :

- M. Sylvain Reallon, sous-directeur de la filière forêt-bois cheval et bioéconomie au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en remplacement de Mme Isabelle Mellier ;
- M. Joseph Pascual, président du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres experts ;
- M. Jean-Michel Servant, président de France Bois Forêt, en remplacement de M. Michel DRUILHE ;
- M. Thierry Deldicque, adjoint du chef du service du numérique au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en remplacement de M. François Moreau.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 novembre 2021 (délibération n° 1)

Mme la Présidente vérifie que toutes les observations ont pu être transmises sur le procès-verbal puis procède au vote.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 21 Abstention : 0 Contre : 0

M. Matthieu LE MASSON lit la déclaration de la CGT annexée au présent procès-verbal.

2. Point d'étape par le directeur général de l'IGN de l'exercice stratégique Géo-communs et les principaux faits saillants de la vie de l'établissement

M. Sébastien SORIANO mentionne tout d'abord la signature d'un engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens (EPOM) entre l'IGN, ses ministères de tutelle (ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation) et la Direction du Budget. Cet engagement apporte une perspective jusqu'à la fin de l'année 2024. Il prévoit notamment pour 2022 un assouplissement dans l'application du schéma d'emploi avec une diminution de 10 emplois au lieu de 35 prévus initialement. Puis il prévoit une pause complète dans ce schéma en 2023, et un retour à un schéma d'emplois à -35 en 2024. Il marque également une stabilisation de la subvention pour charge de service public à son niveau de 2022. Parallèlement, l'IGN prend des engagements en termes d'avancée des projets, de recrutement et de pilotage de ses ressources et de sa trésorerie.

D'autre part, après le choix du Comité de sélection du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH), la Direction générale de l'administration et de la fonction publique a notifié à l'IGN que celui-ci allait recevoir une somme de 563 507 euros afin de participer, à hauteur de 75 %, à ses dépenses de formation et d'accompagnement de ses agents pour 2022.

L'un des enjeux majeurs pour l'établissement, dans le cadre de l'EPOM, est le recrutement. Il permettra de financer l'entrée de 150 compétences nouvelles en particulier dans le domaine de la gestion de la donnée. Ceci a nécessité un accroissement des moyens consacrés aux recrutements via une montée en puissance du service SREF(DRH) qui s'est traduit par :

- le recrutement de deux chargés de développement RH ;
- le recours à de nouveaux canaux de diffusion des offres d'emploi (profilpublic.fr welcometothejungle.com, LinkedIn) qui se révèle pertinent.
- L'IGN travaille aussi sur la Marque employeur pour attirer de nouveaux talents.

Sur la diversité des voies de recrutements, le directeur général rappelle que l'ENSG représente un atout considérable. Suite à un séminaire qui s'est déroulé à la fin 2021 avec l'ensemble des industriels et des acteurs de la formation, la décision a été prise d'accroître les promotions de l'école. Les modalités de cet accroissement sont en cours de définition, notamment pour les agents fonctionnaires en sortie d'école, dont le nombre passera de 10 à au moins 20 pour le concours d'ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État (ITGCE).

Par ailleurs, l'établissement travaille avec le ministère de la Transition écologique pour recruter des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (2 fiches de poste en sortie d'école et une pour le concours sur titre ont été proposées). Ainsi, la mission chargée des cadres dirigeants du MTE a accompagné l'IGN dernièrement sur le recrutement d'un référent sur la thématique forêt. En outre, six techniciens Lidar ont été recrutés en mars 2022. Par ailleurs, un décret statutaire est en cours d'examen pour augmenter la part des recrutements externes sur titre. L'IGN a également répondu à l'appel à projets de la DINUM dans le cadre du dispositif de l'État nommé « Entrepreneurs d'intérêt général » et qui, en l'occurrence, correspond à des CDD de dix mois.

La mobilité interne est également l'un des vecteurs permettant d'accroître les compétences de l'institut. Ainsi, un projet managérial, piloté par la directrice générale adjointe (Magali Stoll) et la directrice de la communication (Dominique Jeandot), est en cours d'élaboration, à travers un cycle de groupes de travail associant étroitement les managers, et doit permettre de changer un certain nombre d'éléments culturels dans la manière de travailler, mais il doit aussi se concrétiser par des projections et des accompagnements sur mesure. La DRH a d'ores et déjà reçu l'ensemble des agents de l'imprimerie de Saint-Mandé qui sont concernés par une évolution de leur activité. L'objectif de l'établissement est de disposer, d'ici la mi-2022, d'une cartographie des emplois afin de donner une plus grande visibilité sur les emplois qui ne sont plus d'actualité et sur ceux qui vont monter en puissance et de déployer un accompagnement des agents.

Le volet rémunération est également important dans cette démarche. Ainsi le régime indemnitaire des ITGCE a augmenté en moyenne de 9 % à l'occasion de la bascule du RIFSEEP.

À fin 2021, les résultats sont encourageants : le nombre de recrutements externes et internes confondus était de 48 sur les 150 nouvelles compétences attendues par l'IGN. Durant l'année 2021, le nombre d'emplois hors plafond a été de 46, contre 29 en 2020.

Les enjeux en matière de ressources humaines s'accompagnent de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles manières d'habiter l'espace. Ainsi, la rénovation de la tour P est engagée, bénéficiant d'un crédit de 4,9 M€ du Plan de relance. Une chefferie de projet a par ailleurs été mise en place afin d'accompagner les directions de l'établissement sur ce projet et sur d'autres projets immobiliers. Cette tour est destinée à être occupée par des agents de la direction des systèmes d'information, pour y développer des projets innovants. L'objectif est d'avoir des lieux qui contribuent à l'attractivité de l'établissement.

Dans cette perspective, l'IGN a adopté une feuille de route sur l'intelligence artificielle, qui a été publiée sur son site internet et sera relayée par le Directeur général auprès des principaux directeurs d'administrations et d'établissements partenaires de l'IGN. L'institut exprime de fortes ambitions dans ce domaine qu'il perçoit comme un facteur de révolution majeur de la cartographie. 30 à 40 spécialistes (contre 9 actuellement) seront ainsi recrutés, en appui aux politiques publiques. Ces recrutements feront de l'IGN l'une des entités publiques avec la plus importante masse critique en data science et en intelligence artificielle (IA). L'institut croit en l'IA comme un facteur de révolution majeur de la cartographie publique et souhaite en convaincre les ministères.

Concernant la thématique forêt, l'IGN a participé activement aux Assises de la forêt dont les conclusions devraient être rendues cette semaine. D'autre part **M. Sébastien Soriano** a souhaité modifier le pilotage des activités forêt IGN, ainsi un poste de référent forêt a été créé et a recueilli un avis favorable du comité technique de l'établissement. Ce référent forêt a été recruté à compter du 1^{er} juin 2022, il est issu de l'Office national des forêts et M. Sébastien Soriano en a profité pour remercier Bertrand Münch de ce transfert. Ce référent permettra de porter un regard stratégique dans ce domaine, il devra tout d'abord consolider l'inventaire forestier et sa fiabilité statistique, avec des moyens confortés puisque l'institut fait un réel effort pour maintenir des moyens alors que certains sous-traitants se sont retirés. Il devra également aller plus loin vers une spatialisation des données, très attendue par les utilisateurs de la forêt, y compris les exploitants privés avec lesquels l'IGN poursuivra sa collaboration. L'institut se prépare également à mettre à disposition, pour l'Observatoire de la forêt, ses équipes, afin d'en animer les travaux scientifiques et techniques. L'arrivée de ce référent s'accompagnera d'une consolidation du département de valorisation et d'expertise, des équipes de Bordeaux et de Nancy.

En ce qui concerne les activités de défense, l'IGN est en lien avec le ministère des Armées et se déclare prêt à déployer des moyens humains et à renforcer des projets le cas échéant, compte tenu de la situation géopolitique.

Enfin, une Fabrique des Géo-communs, portée par Nicolas Berthelot, se met en place afin de développer des projets avec des méthodes innovantes à l'IGN. Un premier appel à intra-preneurs va être lancé en interne, mais aussi en direction de partenaires qui seraient intéressés par les thématiques des défis proposés.

Mme la Présidente remercie le directeur général pour cette présentation et s'enquiert des réactions des membres du conseil d'administration.

Le colonel CHABLE indique que le contexte opérationnel du moment tant sur le plan du retrait du Mali qu'au niveau de la guerre en Ukraine n'implique pas de modifications substantielles sur la production externalisée de données géographiques dont l'IGN assure soit la co-maîtrise d'œuvre soit la maîtrise d'ouvrage par délégation de la Direction générale de l'armement (DGA). En ce qui concerne l'appui direct aux forces via les prestations d'expertise au profit de l'Établissement géographique interarmées (EGI), il est pleinement mis à profit pour soutenir les opérations de déploiement en cours que ce soit dans le cadre de la Nato Response Force ou de mesures de réassurance en Roumanie. Au bilan, le socle géographique au profit des opérations actuelles est disponible grâce à ce partenariat entre l'Institut et le ministère des Armées.

Il convient également de noter la valorisation de cette production nationale de données dans des co-productions géographiques de défense multinationales permettant de disposer d'une couverture de l'ensemble des zones d'intérêt. À ce titre, les forces armées françaises bénéficient de la couverture géographique actualisée (base de données vectorielles et produits cartographiques dérivés) de l'Ukraine produite par la Norvège. Toutefois, rien n'étant jamais définitivement acquis, **le colonel Chable** affirme qu'il faut se préparer à pérenniser et à adapter le partenariat entre l'IGN et la Défense aux besoins futurs. Une première étape a été récemment franchie au sein de l'EGI avec la délivrance d'une nouvelle prestation de formation spécifique et ciblée au profit des géographes militaires. C'est dans ce cadre d'évolution des paradigmes, mais aussi des esprits, que la coopération sera consolidée, adaptée et performante, sur la base des trois ambitions de l'institut qui avaient été présentées au conseil d'administration du 24 novembre 2021.

M. Jean-Michel SERVANT remercie M. Soriano pour son intervention, il estime que les mesures annoncées concernant la forêt, en particulier la création d'un poste de référent, vont dans le sens souhaité par la filière bois, dans le contexte d'adaptation des forêts au changement climatique. Les

participants aux Assises de la forêt, y compris les ONG, ont d'ailleurs exprimé un consensus pour renforcer les moyens de l'IGN et plus généralement les moyens d'observation, car ils seront nécessaires dans cette adaptation des forêts au changement climatique.

M. Philippe DUMOULIN demande, en se référant à l'indicateur 4 de l'EPOM, quelles sont les pistes pour trouver les partenariats financiers permettant d'atteindre les 60 M€ de financement du Lidar HD. Pour ce qui est de l'attractivité de l'établissement, l'UNSA souhaite que la direction soit consciente de l'impératif de maintenir l'égalité professionnelle entre les personnels, particulièrement les contractuels, et notamment entre ceux qui vont entrer et ceux qui sont déjà là.

Mme Jeanne STRAUZ répond à la question sur les partenariats financiers en précisant que l'objectif est de trouver 15 M€ prioritairement auprès des collectivités territoriales. Des pistes en ce sens sont explorées dans le cadre des relations entre les collectivités et les directions territoriales, pour trouver ce complément financier à l'horizon 2024.

Mme la Présidente rappelle que la DRH est bien consciente de la nécessité de maintenir une égalité entre le personnel en poste et les nouveaux arrivants, cela fait partie de ses missions et engagements. Concernant l'attractivité, elle souligne à quel point l'ENSG a su renforcer son attractivité. L'engagement de l'IGN et des équipes de l'école, sur plusieurs années, a permis de réfléchir au devenir de l'ENSG en liaison avec la profession et de lui redonner à nouveau un caractère attractif.

M. Timothée ROYER se réjouit de la signature de l'EPOM entre l'IGN et les ministères de tutelle et la direction du budget, qui va mettre fin à la baisse constante des moyens alloués à l'établissement. Mais il considère que ces engagements se traduiront par un stress permanent des agents, par une pression des objectifs et des chiffres, par un recours quasi systématique à la sous-traitance, avec un risque de perte de compétences et de maîtrise des processus. Il estime donc que l'EPOM n'est pas une faveur accordée à l'IGN mais un minimum pour mener à bien les projets qui sont confiés à l'IGN.

Mme la Présidente affirme que les tutelles sont conscientes de la nécessité d'accorder des moyens suffisants pour que l'institut réalise ses missions, qui profitent à de nombreux acteurs.

M. Matthieu LE MASSON est d'avis que le document relatif à l'EPOM contient des éléments flous et biaisés, voir biaisables. Il s'étonne de lire que la DGPR finance le programme Lidar HD, alors que l'IGN opère des acquisitions spécifiques pour la DGPR, non mutualisées. Il exprime son étonnement aussi devant le manque de précision concernant les 150 postes qui seraient à pourvoir, car une distinction n'est pas établie entre ce qu'il appelle « le sang frais » et le « recyclage ». En outre, ces postes peuvent présenter un côté vexatoire pour des agents parce que ceux-ci travaillent déjà dans une dimension collaborative et s'occupent déjà de projets informatiques. Quant au complément de financement de 15 M€, la CGT estime qu'ils gagneraient à être mieux fléchés dans les annexes budgétaires afin de comprendre où sont les manques, et elle souhaiterait que ce complément serve à financer le périmètre actuel et non d'autres projets. Le syndicat relève que l'EPOM fait un focus sur quelques activités et occulte tout le reste, qui pourtant occupe l'essentiel des agents de l'IGN aujourd'hui, ceci est également vexatoire pour les agents. Enfin, il conteste le discours global selon lequel l'établissement aurait « gagné » 60 agents : selon la CGT, ce ne sont pas des agents « gagnés » mais des agents qui n'ont pas été perdus. Elle attend que l'attention soit mise davantage sur la revalorisation du point d'indice et sur l'égalité salariale notamment entre CDD, avec une rémunération jugée trop faible des CDD RPG.

Mme la Présidente rappelle que l'EPOM n'est pas un contrat, mais un document de travail en commun surtout avec la Direction du Budget qui ne participe pas à la signature des contrats d'objectif. Cet engagement n'est pas juridiquement contraignant, mais il témoigne de la volonté de

travailler en commun entre les tutelles, la direction du budget et l'établissement. C'est la raison pour laquelle il ne détaille pas toutes les activités de l'IGN.

Mme Claire SALLENAVE confirme que l'EPOM n'est pas un contrat au sens strict ; cependant, il est un document précieux, qui résulte de discussions importantes entre les parties prenantes. Ainsi, il évite des positions à l'emporte-pièce et permet d'apporter des précisions sur l'activité de l'établissement.

M. Sébastien SORIANO revient sur la notion de montée en compétence, expliquant que l'institut connaît un changement dans la composition de son corps social, avec un renforcement de sa capacité d'ingénierie et une diminution des opérateurs et des techniciens. Dans son modèle économique, l'IGN se situe dorénavant dans sa logique d'appui aux politiques publiques dans une logique de grands projets et fonctionne par effet de levier, c'est-à-dire que l'institut utilise de l'automatisation, parfois de la sous-traitance, et du collaboratif afin de faire travailler le monde extérieur pour produire des grands projets avec des moyens internes qui demeurent ceux qu'ils sont aujourd'hui. Il souligne que c'est bien le modèle de l'IGN de faire rentrer de futurs grands projets, lesquels viendront en relais des projets actuels tels que le Lidar HD, les projets Défense et la Géoplateforme. De ce fait, le budget de l'IGN a augmenté, atteignant 180 à 185 M€ alors qu'il avoisinait historiquement 160 M€ au moment de la fusion avec l'inventaire forestier national. L'IGN a une activité plus importante que par le passé avec des moyens restreints, son modèle interne lui permet cet effet de levier.

3. Approbation du compte financier de 2021 (délibération n° 2)

Mme Jeanne STRAUZ présente le compte financier de 2021 en rappelant tout d'abord que le modèle économique de l'IGN est soutenu par des ressources et des grands projets dynamiques subventionnés notamment par le fonds de transformation de l'action publique et le plan de relance. Ce modèle est créateur de richesses, ainsi, depuis 2021, il a été décidé de valoriser en dotations d'investissement des éléments qui entrent dans l'actif de l'établissement tels que la création des bases de données et les infrastructures. La situation financière se caractérise par une montée en puissance des grands projets en appui aux politiques publiques, avec un versement de subventions d'un montant très significatif en 2021 notamment au titre du Lidar HD ; par une diminution du chiffre d'affaires et des autres subventions suite au changement de périmètre ; ainsi que par l'accroissement des valeurs amortissables.

La subvention pour charge de service public est en baisse régulière depuis 2016 ; elle a été de 84,93 M€ en 2021. L'établissement a bénéficié de mesures d'accompagnement ponctuelles, notamment une subvention de 2,94 M€ au titre de la sécurisation de l'opération de migration du Géoportail. Il a également obtenu en 2021 une compensation hors subvention pour charge de service public liée à la dette générée par le passage au RIFSEEP, qui représente près de 5 M€ et qui s'échelonne sur six années, jusqu'en 2026.

Le budget pour les dépenses de personnel a été consommé à presque 100 %. Un léger décalage est à relever en raison d'une part de quelques recrutements qui ont été décalés et, d'autre part, de la comptabilisation des CDD RPG.

En revanche, pour les dépenses de fonctionnement, si les autorisations d'engagement sont au niveau attendu, l'institut n'a consommé que 85,80 % des crédits de paiement, du fait de trois phénomènes : la sous-traitance, qui a été décalée en partie pour certains projets ainsi que pour la sous-traitance courante ; des difficultés d'approvisionnement, liée à la crise des semi-conducteurs ; et des dépenses d'événementiel encore limitées par la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement sont également en baisse. Néanmoins, elles sont décalées dans le temps, ce qui ne remet pas en cause les projets d'investissement sur la période de l'EPOM. Sont concernés en particulier la Géoplateforme et l'achat-vente d'un avion qui a été décalé en 2022 afin de susciter davantage de concurrence.

Les restes à payer s'élèvent à 47,5 M€, en hausse de 14,7 M€. Ils se composent pour 14,1 M€ des dépenses de logistique et d'informatique destinées à l'entretien et au fonctionnement courant, ainsi que des dépenses relatives au projet GeoMaps, dont l'avance a été versée en fin d'année, et des dépenses de sous-traitance liées au PCRS et Lidar HD.

Mme Jeanne Strausz conclut que les grands équilibres reflètent le nouveau modèle économique de l'établissement, avec un solde budgétaire élevé, de 25,35 M€ lié à la perception, en 2021, d'un montant important de subventions, en particulier pour le grand projet Lidar HD (43 M€ au titre du FTAP et du Plan de relance). Dans le même temps ces subventions ont vocation à financer une part substantielle de sous-traitance sur les prochaines années, ce qui conduira à un creusement du solde budgétaire qui sera déficitaire sur les prochaines années. L'important, dans ce nouveau contexte, est de s'assurer d'un niveau minimal de trésorerie. Les dépenses de masse salariale affichent une relative stabilité par rapport au budget rectificatif n°2. En revanche les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été décalées ou retardées.

M. Frédéric DEVAUX souligne que le solde budgétaire entre les encaissements et les décaissements est de plus de 25 M€ tandis que le résultat comptable qui reflète une approche davantage économique s'appuyant sur le rattachement des charges et produits à l'exercice s'élève à 4,29 M€. L'écart entre ces deux approches représente sur la partie financement d'investissement 21 M€ sur l'année 2021. M. Frédéric DEVAUX rappelle la décision du conseil d'administration de juin 2021 d'aligner la durée d'amortissement de la base de données ALTI sur la nouvelle base de données Lidar HD, en passant de 20 ans à 7 ans. L'effet de rattrapage de cette décision a eu un impact négatif sur le résultat 2021 de 7,5 M€.

Un effet de bascule est constaté sur l'évolution du résultat comptable depuis trois ans. Celui-ci est redevenu nettement positif en 2019 à 5,5 M€, il est demeuré positif à un peu moins de 1 M€ en 2020 malgré l'effet COVID, et progresse à nouveau en 2021 pour atteindre 4,29 M€. La progression observée en 2021 s'explique à la fois par des éléments conjoncturels et des éléments plus pérennes. Ainsi, la modification de la durée d'amortissement de la BDAlti, la provision RIFSEEP, la fin de GeoSocle V1, et la subvention pour la participation à la bascule du Géoportail pèsent globalement négativement pour 5,87 M€ mais sont des événements ponctuels. A contrario, les projets pluriannuels ont une dynamique positive. C'est le cas en particulier du Lidar HD pour 1,33 M€, du PCRS, de l'artificialisation des sols et du nouveau programme GéoSocle V2 (qui génère un gain d'environ 1,5 M€ par an comparativement à l'ancien projet). Ces opérations durables participent de façon positive à l'accroissement du résultat à hauteur de 6 M€, ce qui est rassurant d'un point de vue économique. De plus, il ressort de ce compte financier un redressement remarquable de la capacité d'autofinancement, de 9 à 25 M€. En 2021, l'augmentation de la capacité d'autofinancement a permis d'assumer une politique d'investissement dynamique d'une part et de renforcer le fonds de roulement à un niveau comparable à celui de 2014, d'autre part. Le niveau de trésorerie est élevé à la fin 2021, mais une partie a vocation à couvrir des engagements déjà pris. La dynamique présentée permet de rassurer sur les capacités de l'établissement à assumer ce changement de modèle économique.

Mme la Présidente donne la parole au commissaire aux comptes.

M. Alexandre RACCAH a audité les comptes annuels de 2021 en droits constatés, non en exécution budgétaire, conformément au souhait du législateur. Il certifie que les comptes annuels sont, au

regard des règles et principes comptables applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de l'institut et du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation patrimoniale de l'IGN. Le commissaire formule une observation dans son rapport pour rappeler la modification de durée d'amortissement, dont l'incidence comptable est significative sur le résultat de l'exercice, ce qui ne constitue pas en soi une anomalie mais un point qui méritait d'être mis en évidence.

Mme la Présidente remercie le commissaire aux comptes pour son appui aux travaux de l'établissement et du conseil d'administration. Puis elle donne la parole au contrôleur budgétaire et au représentant de la Direction du Budget.

M. Benoît DINGREMONT note que l'examen du compte financier ne fait pas apparaître de risque sur la soutenabilité budgétaire de l'IGN. L'augmentation du solde budgétaire par rapport à l'an dernier et surtout au budget rectificatif 2021 est à prendre en considération avec un résultat moins important. L'équilibre semble satisfaisant.

M. Mehdi AOUAT indique que le compte financier a déjà fait l'objet d'échanges à l'automne, à l'occasion de la finalisation du projet de budget et n'appelle pas de nouvelles remarques de la direction du budget.

Mme Anne SAMICA constate que le compte financier fait état d'un solde positif important, lié aux subventions élevées obtenues en avance de phase pour la réalisation de grands projets. Pour autant, elle parle de « brouillard » sur les finances de l'IGN et s'interroge sur les projections à termes, étant donné qu'il demeure de fortes incertitudes sur les processus, les moyens mis en œuvre et les compléments de subvention à trouver. En conséquence, la CGT s'abstiendra sur l'approbation de ce compte financier.

M. Éric PEYROUSE apporte l'explication de vote suivante. La CFDT constate une baisse de la subvention pour charge de service public depuis 2020 et une sous-exécution d'un million d'euros de la masse salariale. Elle rappelle que la revalorisation salariale ambitieuse ne s'est pas appliquée aux techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture, puisque l'IGN a choisi d'appliquer un barème des services déconcentrés au lieu d'un barème d'administration centrale. La CFDT remarque que la moyenne des primes des géomètres est inférieure à la moyenne des primes des catégories C en 2019 et reste inférieure à la moyenne des primes des catégories B en 2020. Par ailleurs, le passage au RIFSEEP n'a pas comblé cet écart. Elle affiche de la prudence envers le discours de la direction générale, qui invoque l'arrivée de nouvelles compétences, alors que la baisse des effectifs reste d'actualité (-10 ETP dans le schéma d'emploi 2022). De même, elle reste prudente par rapport au complément financier de 15 M€ qui proviendrait des collectivités territoriales. Enfin, la CFDT demande de veiller à l'équité salariale. Pour toutes ces raisons, elle vote contre ce compte financier.

Mme la Présidente revient sur la difficulté de réaliser un certain nombre d'investissements compte tenu de la crise des semi-conducteurs et demande quelles sont les perspectives en 2022 pour l'approvisionnement en matériel informatique.

M. Sébastien SORIANO n'est pas inquiet pour la partie informatique en 2022, il se dit confiant dans la capacité de l'IGN à acquérir des machines. D'autre part, dans le cadre du plan de transformation de son système d'information, l'établissement s'interroge sur la pertinence de la généralisation du *cloud* pour un certain nombre d'activités internes. Une discussion est engagée avec la DINUM qui dispose de dispositifs d'accompagnement sur ce sujet, ceci serait une manière de contourner des difficultés d'acquisition du matériel.

Mme la Présidente met le compte financier aux voix.

La délibération n°2 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 15 Abstention : 3 (2 CGT, 1 UNSA) Contre : 3 (CFDT)

4. Approbation du plan d'activités 2022 de l'IGN (délibération n° 3)

M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques, explique que le plan d'activités 2022 a été présenté lors du comité national de programmation, le 3 février 2022. Le dossier remis aux membres du conseil d'administration contient la fiche de synthèse des observations qui ont été exprimées lors de ce comité et qui ont conduit à une mise à jour du plan d'activités, lequel s'inscrit dans le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement et soutient la démarche Géo-communs via ses trois ambitions. Le plan d'activités confirme les différents engagements contractuels de l'IGN vis-à-vis de ses commanditaires, notamment le Lidar HD, l'occupation des sols à grande échelle, la Géoplateforme et les grands projets pour la Défense, le registre parcellaire graphique (RPG), le développement et la reprise de la base adresse nationale sous forme de géo-communs, le développement de l'observatoire national de la forêt. Le plan d'activités est un document conséquent, qui montre la richesse du travail de l'IGN. Il intègre également les activités socle de l'IGN telles que les prises de vues aériennes et l'entretien des bases de données.

Le comité national de programmation a suscité une participation importante des parties prenantes et notamment de l'administration centrale, des représentants des services déconcentrés, des établissements publics et des collectivités territoriales, du président du Conseil national de l'information géographique (CNIG). Le comité a formulé une position favorable sur ce plan. Cette instance a été l'occasion de nombreux échanges avec les collectivités, avec lesquelles l'IGN a l'intention de développer des interactions ; elle a confirmé leurs attentes, tout particulièrement en ce qui concerne l'occupation des sols, le Lidar HD, la Géoplateforme, mais également la représentation cadastrale unifiée. A été souligné l'utilité d'un dialogue renforcé des territoires sur les projets identifiés. Le plan d'activités présenté au comité d'administration a intégré ces différentes observations.

Mme la Présidente demande à la tutelle de bien vouloir s'exprimer par rapport à ce plan d'activités.

Mme Claire SALLENAVE considère que ce plan est une bonne traduction des efforts menés par l'établissement et les ministères de tutelle depuis plusieurs années et qu'il expose les ordres de priorité qui ont été définis pour réaliser des projets dont la réalisation est fortement attendue.

Mme Anne SAMICA exprime le point de vue de la CGT sur ce plan d'activités, qui est un document de travail réalisé à des fins de pilotage interne mais qui oscille vers un document de communication externe. Un certain nombre d'intentions y sont affichées, mais le syndicat estime qu'un flou existe quant aux objectifs à atteindre et aux moyens mis en œuvre, dans un contexte de baisse des effectifs et de recours important à la sous-traitance. La CGT appelle à une meilleure priorisation des activités au niveau de la programmation. Elle vote contre ce plan d'activités.

M. Sébastien SORIANO tient à ce que l'action de l'IGN soit concentrée sur des projets avec un véritable impact. C'est un point de vigilance continu qui ne se traduit pas encore suffisamment dans la réalité car l'établissement a un historique, mais les projets existants sont en train d'être passés en revue pour trouver des porteurs alternatifs. Il s'étonne de la remarque quant au manque de clarté du document, et il affirme, au contraire, que ce travail de programmation est d'une extrême précision.

Mme la Présidente salue également le travail des services pour ce plan qui lui semble témoigner d'un effort d'analyse précise.

Le colonel CHABLE observe que le plan d'activités fait écho à certaines préoccupations thématiques du ministère de la Défense, ce qui lui paraît très positif. Il note en particulier l'arrivée de premiers éléments hydrographiques dans la Géoplateforme, qui est attendue pour le portail du SHOM. Il recommande de poursuivre cette approche à la fois hydrographique et géographique, qui pourrait être qualifiée de « géospatiale ».

M. Éric PEYROUSE trouve que le plan d'activités 2022 est un document extrêmement fourni, de 133 pages, montrant la somme colossale de tâches à réaliser, qui peut susciter des craintes mais qui peut aussi réjouir le personnel. Au demeurant, la CFDT rebondit sur la remarque du directeur général au sujet du changement de corps social de l'établissement : elle estime que l'intelligence artificielle ne pourra peut-être pas tout résoudre, et elle préfère des emplois sous statut à la sous-traitance.

Mme la Présidente est d'accord avec l'idée qu'en cette période de mutations technologiques importantes, il faut être vigilant envers les personnels sur leur capacité à faire et à évoluer. Le conseil d'administration est attentif à cet accompagnement. Le plan d'activités 2022 est mis aux voix.

La délibération n°3 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 15 Abstention : 4 (3 CFDT, 1 UNSA) Contre : 2 (CGT)

5. Délibération relative aux frais de nuitée du personnel navigant (délibération n° 4)

M. Philippe GERBE, directeur des opérations et des territoires rappelle le contexte : les remboursements de frais de mission et nuitées sont de 70 € sauf dans les grandes villes. Le personnel navigant représente 9 agents, dont 5 photographes, 3 pilotes permanents et un quatrième pilote embauché durant la période estivale. Les hébergements doivent se faire près des aéroports, les réservations se font souvent à la dernière minute. Le système de réservation par la billetterie ne peut être utilisé dans ses conditions.

Cette délibération est présentée tous les deux ans au Conseil d'administration, depuis 2014. Compte tenu du coût annuel constaté de ces nuitées (15 000 euros/an), il est proposé d'augmenter le montant des nuitées de 130 à 135 €. Compte tenu par ailleurs de la faible augmentation du coût des nuitées depuis 2014, il est proposé de prendre cette délibération pour une période de 5 ans au lieu de 2 ans.

Le contrôleur budgétaire n'émet pas de remarque particulière

Mme la Présidente met la délibération aux voix.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 21 Abstention : 0 Contre : 0

6. Point d'information sur les grands projets

a) Lidar HD

M. Claude PÉNICAND, directeur délégué à la stratégie, rappelle que la planification du Lidar HD prévoyait l'acquisition de 70 blocs au printemps-été 2021 (d'une superficie de 50 km x 50 km chacun). Cette planification était surdimensionnée afin de gérer les aléas météorologiques et les

problèmes d'autorisations de vol. La 1^{ère} phase d'acquisition a permis de collecter 54 blocs, ce qui représente une surface conséquente de 129 000 km². 12 de ces blocs sont complètement validés par l'IGN. Cet avancement montre que l'IGN est bien sur le tendancier permettant de respecter le calendrier global de l'opération. Des acquisitions sont prévues sur la période hiver 2021-2022, essentiellement au nord de la France. De nouvelles zones sont prévues au printemps-été 2022. Les marchés pour ces acquisitions ont été notifiés le 10 mars 2022.

L'IGN continue de travailler à l'approfondissement des usages des commanditaires, pour exploiter au mieux les données. Les premiers blocs validés (l'équivalent de 21 400 km²) sont diffusés auprès des usagers, dont les premiers retours sont très positifs. Un démonstrateur en ligne est en cours de développement, afin de faciliter la manipulation et la visualisation des nuages de points. Il est prévu un appel à projets IGN Fab au printemps, en appui de l'exploitation de ces données Lidar, et un webinaire en mai pour répondre aux questions des utilisateurs.

Une autre étape du projet consiste à soumettre un dossier de présentation du projet Lidar à la DINUM, pour avis. Ce dossier sera présenté au printemps, il est en cours de finalisation.

Prochainement, l'IGN va lancer le premier marché de traitement de données. Parallèlement, en interne, il met en place le processus de production de modèles numériques de terrain et de surfaces.

M. Sébastien SORIANO ajoute que la phase de montée en puissance sur le projet Lidar sera nécessairement progressive au sein de l'ensemble de l'écosystème pour se l'approprier. Il ne signale pas de problème majeur dans l'acquisition des données, bien que des sous-traitants doivent encore être accompagnés pour bien effectuer ce travail. Le Lidar aérien ayant été peu utilisé en France jusqu'alors, il est important d'accompagner l'écosystème dans ses usages, notamment au travers de l'appel à projets IGN Fab. Au niveau ressources humaines, des ingénieurs et techniciens Lidar sont en cours de recrutement au sein de l'établissement, qui est donc encore dans une phase de constitution des équipes.

M. Bertrand MUNCH souligne qu'une large partie des financements du Lidar sont des financements pour la forêt. L'ONF et les acteurs de la filière forestière croient en ce projet, qui est certes de long terme, pour suivre le réchauffement climatique, et ils sont en attente de résultats dans les prochaines années.

M. Patrick SOULÉ observe que l'un des sous-traitants rencontre quelques difficultés dans l'acquisition des données. Mais il tient à féliciter l'IGN pour avoir atteint 75 % de la cible malgré cette difficulté. Outre l'implication forestière, qui est d'une grande importance, il rappelle les sujets portés par la DGPR, sur les inondations et les plans de corps de rue simplifiés (PCRS). Le Lidar apportera une source de données fondamentale pour l'avenir, qui sera gratuite et qui permettra de faire vivre un monde de start-ups et de développements encore inconnus.

M. Sylvain REALLON remercie les équipes de l'IGN pour le travail réalisé dans ce nouveau programme, qui suppose des acquisitions massives et qui nécessite des relations contractuelles subtiles avec des sous-traitants. Le ministère de l'Agriculture encourage l'institut à persévérer dans ce programme, à la fois dans les domaines agricole et forestier. De même que le ministère de la Transition écologique, il exprime de fortes attentes par rapport à ce projet, sachant que les usages du Lidar seront multiples et pourront présenter un caractère innovant. Il est prêt à accompagner l'IGN dans ce travail. Le ministère de l'agriculture a apporté un soutien sans ambiguïté au projet déposé au fonds de transformation de l'action publique (FTAP) et sera derrière l'IGN pour l'accompagner dans cette 2^{ème} année de déploiement et discuter des éventuels écarts à la programmation.

M. Claude PÉNICAND confirme que tous les sujets, particulièrement le forestier, sont pris en compte dans le Lidar et que l'IGN est attentif aux problématiques et aux intérêts des parties prenantes au comité de concertation afin que chacun puisse faire valoir ses zones d'intérêt, ses priorités et problématiques.

M. Sébastien SORIANO assure que l'IGN croit également au Lidar pour la forêt, qui est effectivement une priorité. Le référent forêt recruté en 2022 travaillera aux côtés de l'ONF mais aussi des acteurs de la forêt privée.

Mme la Présidente suggère, pour la forêt privée, de mettre au point un système qui permettrait au Lidar de connaître le même succès que la carte Série Bleue auprès des particuliers. Le grand public adore l'IGN grâce aux cartes de randonnées, il faudrait que les propriétaires de forêt adorent l'IGN à cause du Lidar.

b) Suivi de l'artificialisation des sols

M. Claude PÉNICAND présente l'avancement du projet depuis le dernier conseil d'administration. Le premier département pilote, le Gers, a été engagé à l'automne 2021 et s'achève le 11 mars 2022. Il couvre les deux millésimes 2016 et 2019. Des échanges ont eu lieu sur les données issues du traitement automatique avec les usagers des données sur les sols (agences d'urbanisme, directions départementales des territoires, acteurs de collectivités territoriales). Les usagers ont exprimé une satisfaction pour ce qui est de la couverture des sols, mais ont pointé quelques confusions sur les usages des sols, notamment entre les thèmes agricoles et les thèmes résidentiels en bordure des bâtiments. Ces remontées ont été prises en compte dans les reprises manuelles.

Il est prévu de poursuivre la phase de rodage en 2022, avec 9 autres départements pilotes. La robustesse de la méthode d'intelligence artificielle pourra être mise à l'épreuve au regard de la variété des paysages. C'est également l'occasion de monter en compétences aussi bien en interne IGN que chez les sous-traitants. Des améliorations seront apportées et des accompagnements à la prise en main des données seront proposés aux usagers.

Dans le Gers, le traitement automatique a déjà permis d'atteindre un niveau de 86,2 % de bonne classification des pixels. L'objectif est de dépasser, après reprise, un taux d'exactitude de 95 %, ce qui améliorera le taux de confiance des utilisateurs et ce qui fera de la donnée un outil de dialogue reconnu à l'échelle des acteurs locaux.

Deux marchés, chacun d'une superficie de 1 000 km², sont en cours de lancement pour faire réaliser des annotations par des sous-traitants. Puis deux autres marchés seront lancés à l'été ou l'automne pour renforcer le travail d'annotation.

Le 4 février 2022, l'IGN a saisi la DINUM, qui a rendu un avis partiellement favorable, autorisant la phase de fiabilisation sur 2022. Ses réserves portent sur un certain nombre de points à préciser avant de passer à la production de masse, qui est prévue sur la période 2023-2024. La DINUM a posé des questions sur l'infrastructure de calcul, la gouvernance, la fiabilité de l'outil et l'adhésion des utilisateurs. Ces points vont être instruits et un dossier complémentaire sera soumis à la DINUM. Le comité de pilotage du fonds de transformation de l'action publique a confirmé que l'IGN peut dérouler sa procédure de fiabilisation.

Mme la Présidente souligne que ce projet sur l'artificialisation des sols est très attendu de la part du législateur.

M. Patrick SOULÉ félicite l'IGN pour ce grand projet, dont les usages se révéleront fort intéressants. On voit à travers ce projet le nouvel IGN se dessiner.

M. Emmanuel de LANVERSIN se dit ravi de voir l'avancée de ce projet et remercie l'IGN pour ce travail.

Mme la Présidente est d'avis que cet outil sera à généraliser auprès des élus locaux, qui leur permettra de mieux anticiper les évolutions de l'urbanisme déjà engagées.

c) Géoplateforme

M. Guillaume MELLIER rappelle que la Géoplateforme vise à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs publics (État, collectivités, établissements publics) un outil d'hébergement, diffusion, traitement et visualisation de données. En novembre 2021, elle a été intégrée au panorama des grands projets numériques de l'État. En décembre, le marché relatif à la fourniture, au développement, à la maintenance et à l'infogérance de la Géoplateforme a été notifié au consortium mené par Worldline. Un premier comité stratégique, associant les partenaires clés (le ministère de la Transition écologique, la direction interministérielle de la transformation publique, le conseil national de l'information géographique) s'est tenu le 6 décembre 2021. Les fonctionnalités de géotouilleur et de visualiseur Lidar HD sont en cours de finalisation et seront disponibles en version bêta en mars 2022.

Mme Blandine MARCHAND, directrice des systèmes d'information précise que la Géoplateforme s'appuie sur deux piliers : l'infrastructure ouverte et mutualisée ainsi que la gouvernance partagée. La construction de cette Géoplateforme est souvent représentée par trois cercles concentriques : le socle (les fonctions de base), cercle le plus au centre puis les services numériques, et enfin les interfaces avec les utilisateurs. En 2022, les efforts porteront sur la construction du socle et des services qui permettront de traiter les aspects de chargement, traitement et diffusion de données permettant de respecter les contraintes calendaires fortes que représentent la sortie d'Oshimae, à la fin 2022 et la fin de l'accord-cadre avec THALES mi-juillet 2023.

Suite à la notification de l'accord-cadre avec Worldline début décembre 2021, la réunion de lancement a été organisée le 12 janvier. Les travaux ont démarré dans la foulée avec un rythme de réunions très soutenu pour fournir, au plus vite, des services aux utilisateurs et respecter les contraintes calendaires évoquées ci-avant. Depuis début janvier, un alignement de l'ensemble des parties prenantes sur la vision cible de la Géoplateforme et la trajectoire envisagée pour proposer des services au plus tôt aux utilisateurs s'est opéré. Des échanges techniques ont eu lieu sur des briques déjà utilisées au sein du Géoportail et contenant une expertise de l'IGN en matière de traitement d'information géographique afin que le titulaire juge de l'opportunité de les intégrer telles quelles dans la future Géoplateforme. Le travail de construction se fait par itération en menant en parallèle les développements de l'itération en cours et la préparation de l'itération suivante. Ainsi, en décembre 2021, un marché subséquent n°1 a été notifié pour développer des outils d'exploitation (le « socle » d'exploitation, et des outils faciliter et automatiser les développements, leurs tests et leur mise en production (usine logicielle)). En parallèle, des études préliminaires ont été lancées en vue de définir les spécifications des futures itérations et, notamment, de préciser la stratégie de migration d'Oshimae vers la nouvelle plateforme et les sujets d'accès à la géoplateforme (authentification, gestion des utilisateurs, statistiques...). À l'issue de ces études préliminaires, qui devraient se terminer en avril 2022, le calendrier de construction des différentes itérations sera connu plus précisément.

M. Guillaume MELLIER ajoute que la spécification du socle a fait l'objet d'itérations avec des partenaires, dont le SHOM. Des services additionnels viendront enrichir le socle et répondre aux besoins des utilisateurs. Des ateliers visant à identifier les services pertinents se sont tenus notamment en Bretagne cette semaine. Le but étant d'identifier les priorités de développements de services qui pourront être réalisés par l'IGN ou les partenaires.

Le colonel CHABLE salue ce travail sur les données, leur traitement puis leur actualisation, permettant de détenir des informations géolocalisées, préalables à toute action opérationnelle.

M. Thierry DELDICQUE fait savoir, concernant la sortie d'Oshimae, que l'échéance de fin 2022 est une échéance technique, connue de l'IGN depuis longtemps. Il ne s'agit pas de la fin de la plateforme Oshimae, mais de la fin de la possibilité de bénéficier d'un support par l'éditeur de la couche cœur de la plateforme. Il importe donc de conserver cette échéance en ligne de mire et de sécuriser le projet de sortie d'Oshimae.

7. Point d'information sur la mise en œuvre du protocole d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mme Florence BERTHIER, référente égalité professionnelle présente la mise en œuvre du protocole sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui a été signé le 8 mars 2021 et qui constitue un engagement fort de la direction générale, impliquant l'ensemble des directions et du personnel. Il est construit selon 6 axes (mise en place de la gouvernance, création des conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités, égalité salariale, articulation entre vie professionnelle et vie privée, renforcement de la prévention de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, enfin un axe d'expérimentations et d'innovations en matière d'égalité). En janvier 2022, le plan d'actions en découlant et qui se décline en une centaine de mesures était à 28 % d'avancement.

La gouvernance par un comité de suivi a bien été mise en place, et Mme Berthier a été nommée en juin 2021 en tant que référente égalité à l'IGN. Une autre référente est à l'ENSG et s'occupe uniquement des étudiants. Des points réguliers sont effectués en CODIR. Les actions de formation et de communication sont suivies budgétairement avec un budget de fonctionnement alloué.

Un réseau de correspondants Égalité a été créé, et un groupe de travail a précisé les missions de ces correspondants et l'organisation de ce réseau. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en octobre 2021 et a permis de recueillir 19 candidatures et ainsi former 8 binômes mixtes, qui ont un périmètre d'interaction différent de celui de leur direction d'affectation, de manière à assurer une neutralité dans la prise de signalements.

Le plan de formation se veut ambitieux et vise à sensibiliser l'ensemble du personnel, avec la mise en place de deux modules d'une demi-journée fortement conseillés. L'ensemble du comité de direction a été formé le 25 novembre sur les thèmes de l'égalité professionnelle et des violences sexistes et sexuelles. Des formations spécifiques existent sur différents thèmes : le recrutement, la communication, l'encadrement ainsi que pour les correspondants égalité professionnelle.

Des études sur la mixité et l'égal accès aux métiers et sur les cohortes genrées permettant de qualifier les écarts de rémunération sont prévues en 2022. Ces études confiées à des prestataires externes font l'objet d'une demande de fonds auprès du fonds pour l'égalité professionnelle. D'autre part, une étude interne sur la féminisation des métiers de terrain est en cours et ses résultats devraient être connus au mois de mai.

Au niveau de l'ENSG, des sensibilisations sur l'égalité professionnelle et sur les violences sexistes et sexuelles ont été intégrées dans les cycles de géomètres et d'ingénieurs. Des négociations sont également en cours avec des associations. En outre, la scolarité des étudiants est adaptée en cas de grossesse. Enfin, un dispositif est mis en œuvre avec l'UGE concernant le traitement de signalement de situations inadaptées.

Un groupe de travail a été mis en œuvre pour la rédaction d'un guide sur les violences sexistes et sexuelles. La mise en place d'un dispositif de signalement est prévue pour 2022.

En matière de communication, l'établissement communique régulièrement sur le sujet dans le magazine interne, *Échanger*, et son site internet contient également des informations en la matière. Des événements internes sont organisés pour parler de ces questions, comme le 20 octobre 2021 à l'occasion du lancement du réseau Égalité et le 8 mars 2022 avec l'intervention d'une doctorante externe de l'École des hautes études en sciences sociales sur la place des femmes dans l'espace public parisien. De plus, le 8 mars 2022, une couche spécifique des odonymes féminins a été mise en ligne sur le Géoportail. Ce jour-là, les binômes du réseau Égalité se sont également déplacés sur leur périmètre d'intervention pour se faire connaître.

Un autre fait marquant est la nomination de Mme Magali Stoll en tant que directrice générale adjointe. Il convient aussi de mentionner l'application du décret concernant la dérogation au principe des deux jours de présence par semaine pour les femmes enceintes dans le règlement du télétravail, ainsi que l'application du remplacement par des personnes en CDD des femmes en congé maternité.

Mme Carine DUMAS souligne, au nom de la CFDT, qu'elle n'entend pas l'égalité professionnelle uniquement en termes d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi en termes d'équité pour tous, quels que soient le sexe, l'âge et le travail réalisé. L'égalité femmes-hommes est l'un des multiples volets de l'égalité professionnelle, et la CFDT n'aimerait pas que ce soit « l'arbre qui cache la forêt ».

Mme Anne SAMICA souligne, au nom de la CGT, le travail qui a été accompli dans le domaine de l'égalité professionnelle, et elle considère que le protocole afférent est une feuille de route ambitieuse, montrant que l'IGN a avancé dans les actions à mettre en œuvre, notamment la mise en place des correspondants du réseau Égalité. Cela étant, la CGT estime qu'il reste du travail à mener en particulier dans le domaine salarial et pour le rattrapage des écarts de rémunération. Elle demande des moyens financiers en ce sens.

Mme la Présidente demande des précisions sur la mise en place de la ligne de signalement et souhaite savoir s'il existe aujourd'hui un outil permettant aux agents victimes de violences sexuelles ou sexistes de faire un signalement

Mme Florence BERTHIER répond qu'un travail sur les éléments du signalement est en cours et que la ligne afférente n'est pas encore totalement opérationnelle. Cependant, des signalements peuvent être remontés via les référents et les correspondants égalité.

M. Jérôme GIUDICELLI ajoute que les signalements peuvent être effectués à la direction des ressources humaines, qui dispose d'un service dédié à l'accompagnement social et apporte une réponse en toute confidentialité. Des procédures disciplinaires ont déjà été engagées sur ce type de faits.

8. Présentation du plan de communication 2022

Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication présente les orientations générales de communication 2022-2024, qui ont été élaborées avec les équipes de la direction de la communication et d'autres services de l'IGN et qui viennent appuyer le positionnement stratégique de l'institut. Ces orientations s'appuient sur la lettre d'objectifs pluriannuelle de la directrice de la communication. Les recommandations de communication reposent sur cinq dimensions.

La communication doit incarner la nouvelle posture de l'IGN, qui se veut plus interactive et plus collaborative. Elle doit embarquer et s'adresser à l'interne pour permettre aux équipes de bien appréhender la réalisation concrète de la stratégie en donnant notamment la parole à des porteurs de projets structurants. Les autres impératifs tiennent à la volonté de sortir des silos de compétences car le travail à plusieurs en hybridant les compétences est d'une meilleure efficacité. Ainsi la communication a aussi besoin de travailler avec les autres et de s'appuyer sur l'expertise interne de l'IGN. Elle doit également capitaliser sur les actifs existants tout en trouvant de nouveaux relais d'actions qui soient complémentaires et permettent d'incarner la nouvelle posture de l'IGN. Enfin, la communication doit se concentrer sur un certain nombre d'actions prioritaires, davantage sur des projets à impact plutôt que de chercher à tout couvrir au risque de l'éparpillement.

Mme Dominique JEANDOT illustre comment faire moins et mieux : il faudra réfléchir collectivement au sein de la direction à ritualiser et séquencer la communication autour de temps forts : il faut être visible et marquant sur un nombre limité d'événements. Ces objectifs impliquent une clarification et un recentrage de l'offre éditoriale, ainsi qu'une rationalisation de la présence en ligne, pour donner une image plus cohérente et percutante de l'expertise et des domaines d'intervention de l'IGN. Ils demandent aussi de savoir s'appuyer et capitaliser sur les autres et avec les autres. Ainsi, il faudra valoriser et relayer ce qu'autres disent sur l'IGN et savoir s'ouvrir à l'extérieur en mettant en place un réseau d'acteurs de la communication, par exemple des sociologues, des philosophes, des influenceurs, des économistes, des journalistes, autant de sources d'inspiration et de relais.

Les six axes de communication définis visent à rendre visible le positionnement cartographe de l'anthropocène de l'IGN, à ce titre différentes actions de communication valoriseront les données environnementales qui illustreront l'action de vigie de l'anthropocène, d'observatoire et d'observateur de la forêt. Un rendez-vous annuel est envisagé pour partager et donner à voir une cartographie de l'anthropocène. L'institut entend participer à un certain nombre d'événements emblématiques pour valoriser cette posture. Cela se traduira également dans un rapport d'activités de forme différente et dont l'objectif sera d'incarner les trois ambitions de l'IGN.

S'agissant de l'incarnation de la posture d'ouverture au service des géo-communs, il s'agira de montrer que l'IGN fait pour et avec des partenaires emblématiques, l'objectif sera de communiquer, faire savoir, illustrer et convaincre de ce changement de posture. Cela se traduira par un rendez-vous annuel qui pourrait être les Géo Data Days avec l'occasion de présenter et donner à voir la fabrique des Géo-communs. Les événements peuvent être l'occasion aussi de montrer et valoriser les projets réalisés avec des partenaires identifiés du collectif du libre afin de montrer que l'institut sait s'ouvrir et travailler avec d'autres partenaires qui n'étaient pas naturellement les siens tels que Numérique en commun, le collectif OuiShare, Beta.gouv.

Un autre axe de communication vise à remettre la carte sur la table des Français, des écoliers et des artistes, en faisant connaître l'offre cartographique papier et numérique de l'IGN dans des conditions réelles d'usage. L'établissement s'adresse à trois cibles prioritaires : le grand public au travers des produits cartographiques papier et numériques ; le monde de l'enseignement, pour créer un réflexe d'usage et faciliter l'enseignement de la géographie et de l'histoire par l'usage de la cartographie ; le monde artistique, parce que la carte est un puissant outil de représentation et de médiation.

L'axe 4 vise à développer l'attractivité de l'IGN auprès de nouveaux talents. Cet axe sera mené en lien avec la DRH, il aura pour objectif d'augmenter l'aura et la notoriété de l'ENSG, école de la géodata et de mettre en œuvre une stratégie de marque employeur.

La dimension innovation technologique est un fort enjeu pour l'image de marque de l'IGN, l'ambition est de faire clignoter le potentiel technologique au service de la géodata et de la souveraineté numérique, en illustrant les applications possibles au travers de projets structurants et d'embarquer des partenaires et démontrer que l'IGN est un acteur à qui on peut demander des travaux innovants.

Enfin, le plan de communication vise à animer et renforcer la communauté interne, pour donner à voir et à comprendre le nouveau positionnement de l'IGN, en donnant la parole à un certain nombre de collaborateurs et en prévoyant des temps et des espaces d'échange permettant de recréer des liens après deux ans de travail en distanciel.

Ce document d'orientation des actions de communication sera illustré par un planning des faits majeurs et actions de communication prévus en 2022.

M. Sébastien SORIANO remercie les équipes de la communication pour ce travail important, afin que tous les atouts de la communication soient mis au service de la stratégie de l'IGN.

Mme la Présidente demande si l'institut participera au Salon Destination Nature.

Mme Dominique JEANDOT répond qu'une équipe y sera présente, du 17 au 20 mars, Porte de Versailles, pour présenter les produits cartographiques et pour l'animation de communautés sur IGN Rando.

9. Points divers

Mme Jeanne STRAUSZ indique que le prochain conseil d'administration est prévu le vendredi 17 juin 2022.

Fin de la séance du conseil d'administration à 12 h 20.

ANNEXE

Déclaration de la délégation CGT à l'occasion de la séance du conseil d'administration du vendredi 11 mars 2022

Il est écrit dans le décret 2011-1371 du 27 octobre relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière, article 5 : « L'exécution des travaux demandés par le ministre de la Défense est assurée en priorité. » Bien que la France ne soit pas officiellement partie prenante de cette guerre, la guerre engagée le 24 février dernier par Vladimir Poutine l'oblige, et par voie de conséquence oblige tous les acteurs publics directement concernés, tels que sont donc l'IGN et ses agents. Les liens entre la Défense et l'IGN sont anciens et originels. Et s'ils ont évolué au cours des dernières décennies, la commande militaire a toujours eu une place importante et une audience particulière parmi les directions générales successives.

Le risque de déclenchement d'une guerre mondiale est réel. Il nous commande donc le calme, la retenue, la décence, le respect et l'humilité dans le commentaire que nous faisons de la situation. Dans une telle situation, la solidarité de la CGT va d'abord en direction des populations civiles victimes de la guerre en Ukraine. En l'espèce Vladimir Poutine assumera devant l'histoire la responsabilité d'avoir réinvité la guerre à grande échelle et la mort sur le continent européen, après les conflits de Tchétchénie, de Yougoslavie et de Géorgie.

Notre camp est celui de la paix. Mais pour retrouver la paix, il faut avec certitude que la liberté trouve enfin son chemin en Russie. La CGT apporte aussi un soutien franc et sans réserve aux Russes mobilisés contre cette guerre, exprimant pacifiquement leurs refus de l'agression et s'exposant à la prison. Nos organisations rappellent leur opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples. La voie vers une paix à long terme passe par la diplomatie, un désarmement négocié, le financement de plans pour la justice sociale et climatique qui devrait être la priorité des États plutôt que la relance des budgets militaires ou l'élargissement de l'OTAN.

Une paix durable ne peut être obtenue que par le départ de l'agresseur et celui-ci n'interviendra que par la conjonction de trois facteurs : des sanctions internationales fortes et réellement efficaces, ciblant la couche oligarchique et industrialo-militaire et non pas le peuple russe, une résistance ukrainienne qu'il faut espérer victorieuse et un soutien aux oppositions russes démocratiques et progressistes, seules à même de parvenir à sortir enfin ce pays des ténèbres totalitaires, nationalistes et impérialistes dans lesquelles il se trouve plongé depuis plus de vingt ans.

La CGT appelle tous les travailleurs à participer partout en France aux très nombreuses manifestations pour la paix en Ukraine et contre l'inacceptable agression dont Vladimir Poutine s'est rendu coupable. Il est évident que notre pays ainsi que l'ensemble des pays européens ne peuvent se soustraire à l'obligation morale de tout mettre en place afin d'assurer un accueil digne de l'ensemble des personnes qui en ce moment même fuient les bombes, et ce quelles que soient leurs origines.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2022

N° 2022-06

Approbation du renouvellement de l'adhésion au Groupement d'intérêt public ECOFOR

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 17 juin 2022,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II relatif au statut des groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9, 1°,

Vu l'arrêté du 19 février 1993 portant approbation de la création d'un groupement d'intérêt public,

Vu l'arrêté du 28 mai 2013 portant approbation de la convention constitutive modificative d'un groupement d'intérêt public,

Vu le rapport présenté lors de la séance du conseil d'administration du 17 juin 2022,

DELIBERE :

Article 1 : Le conseil d'administration approuve le renouvellement du groupement d'intérêt public ECOFOR (écosystèmes forestiers) et l'adhésion de l'IGN à ce groupement pour une durée de dix ans. Il donne délégation au directeur général pour signer la convention constitutive modificative

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente


Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2022

N° 2022-07

Rapport d'activité 2021 de l'Institut national de l'information géographique et forestière

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 17 juin 2022,

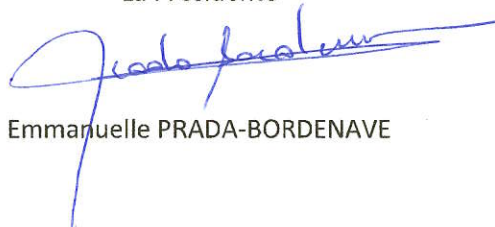
Vu le décret n° 2011- 1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière et notamment son article 9-3°,

DELIBERE :

Article 1 : Le rapport d'activité 2021 (rapport de performance et de responsabilité) de l'Institut national de l'information géographique et forestière, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE

2021

Performance et bilan social

Conseil d'administration

Présidente

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Transition écologique

Titulaire : **Thierry COURTINE**

Suppléant : **Claire SALLENAVE**

Titulaire : **Emmanuel de LANVERSIN**

Suppléant : **Pascal LORY**

Titulaire : **Patrick SOULÉ**

Suppléant : **Nicolas MONIÉ**

Agriculture et Alimentation

Titulaire : **Thierry DELDICQUE**

Suppléant : **Bénédicte POINSSOT**

Titulaire : **Arnaud DUNAND**

Suppléant : **Sylvain REALLON**

Défense

Titulaire : **Colonel Bruno CHABLE**

Suppléant : **Odile OUSSET**

Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Titulaire : **Pascal ESTRAILLIER**

Suppléant : **Didier MARQUER**

Économie, Finances et Relance

Titulaire : **Mehdi AOUAT**

Suppléant : **Guillaume BENNET**

Titulaire : **Isabelle OUDET-GIAMARCHI**

Suppléant : **Marina FAGES**

Intérieur

Titulaire : **Pierre CHASTANET**

Suppléant : **Déborah KORBER**

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

• **Emmanuelle PRADA-BORDENAVE**,
Conseillère d'État

• **Joseph PASCUAL**,
Président de l'ordre
des Géomètres-experts

• **Laurence FORTIN**,
Vice-présidente du conseil
régional de Bretagne

• **Charles HUOT**,
Président du pôle
de compétitivité Cap Digital

• **Blandine VINSON-ROUCHON**,
Ingénieure générale de l'armement

REPRÉSENTANTS DE LA FILIÈRE FORESTIÈRE

• **Claire HUBERT**,
Directrice générale du Centre
national de la propriété forestière

• **Bertrand MUNCH**,
Directeur général de l'Office
national des forêts

• **Michel DRUILHE**,
Président de l'interprofession
nationale France Bois Forêt

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

CFDT

Titulaire : **Éric PEYROUSE**

Suppléant : **François BOURASSIN**

Titulaire : **Pascale FAVE**

Suppléant : **Nadège CHEDAL-ANGLAY**

Titulaire : **Timothee ROYER**

Suppléant : **Carine DUMAS**

CGT

Titulaire : **Anne SAMICA**

Suppléant : **Matthieu LE MASSON**

Titulaire : **Benjamin BRIANT**

Suppléant : **Nadine CADIOU**

UNSA

Titulaire : **Philippe DUMOULIN**

Suppléant : **Thierry TOUZET**

VOIX CONSULTATIVE

• **François DINGREMONT**,
Chef de mission de contrôle général
économique et financier

• **Frédéric DEVAUX**,
Agent comptable de l'IGN

• **Pascale GOT**,
Présidente du comité de la filière bois



Emmanuelle Prada-Bordenave
présidente du conseil
d'administration de l'IGN

en
cours

UN HORIZON RICHE

2020 est l'année qui laisse un arrière-goût de « ce ne sera plus comme avant ». Certes les sentiments sont partagés et parfois moroses : un avenir incertain, une situation économique précaire, une crise climatique... Dans les moments de doutes que nous vivons depuis le début de cette pandémie, certains ont transformé l'essai afin de préparer l'avenir... l'IGN en fait partie!

Pour l'IGN, 2020 est une année synonyme de grands changements en interne: départ de notre précédent directeur général, finalisation et signature du contrat d'objectifs et de performance par nos tutelles, renouvellement du conseil d'administration que j'ai à nouveau l'honneur de présider.

Mais 2020, c'est surtout une année riche qui a vu émerger beaucoup de beaux projets. Succès de la campagne de recensement collaboratif des bornes de propriété lancée en mai 2020. Participation active de l'IGN, aux côtés du CEREMA et de l'INRAE, pour la création d'un processus automatisé de production

et de mise à jour des données de description de l'artificialisation des sols. Mobilisation exceptionnelle des équipes de l'IGN lors de la tempête Alex, qui a durement frappé le département des Alpes-Maritimes en octobre dernier. Enfin, je pense aussi à cette grande étape passée avec brio en octobre 2020 : l'obtention de financements du Fonds de transformation pour l'action publique et du plan de relance, pour coordonner un programme national de couverture Lidar haute densité. Ce projet d'envergure de description très fine du sol, du sursol et de la végétation sur tout le territoire viendra en appui de nombreuses politiques publiques allant de la prévention des risques naturels à la connaissance fine de la ressource forestière.

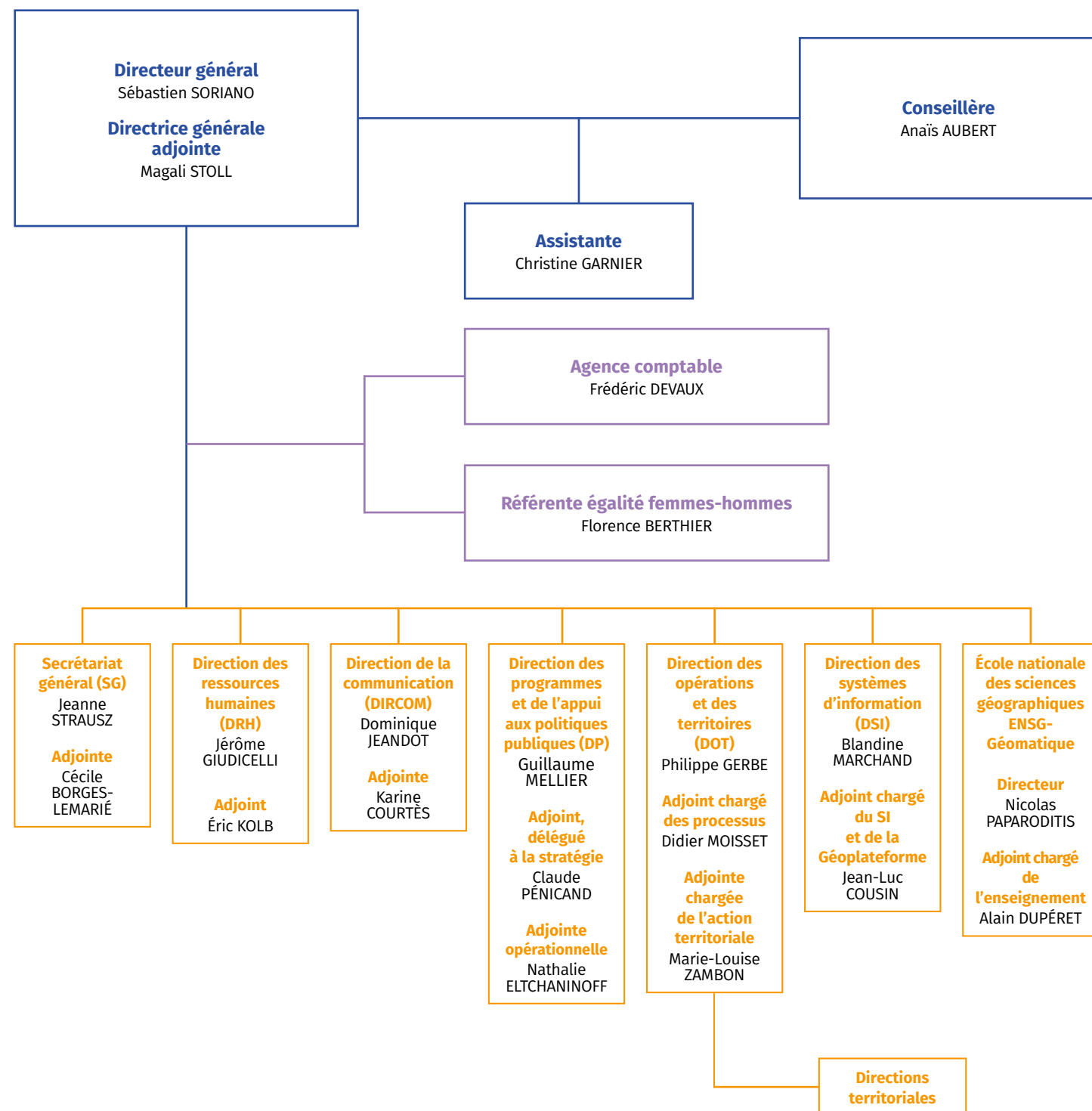
Véritable challenge à moyen terme, le succès de ce programme Lidar HD se construira par une concertation rapprochée avec les principaux commanditaires et une écoute constante de leurs besoins pour définir ensemble le socle commun des spécifications du programme. En interne, cela sous-entend aussi d'organiser les priorités de l'IGN, en adaptant nos méthodes de travail et en créant un collectif et une vision commune au service de la réalisation et du succès de ce projet ambitieux qui confortera l'IGN dans son rôle de partenaire de confiance des décideurs publics.

Enfin, 2020 est l'année de l'annonce du passage à la gratuité de toutes les données publiques produites par l'IGN au 1^{er} janvier 2021. Nous savons que ces données ouvriront de nouvelles perspectives au plus grand nombre et permettront de développer de nouveaux usages autour des données géographiques et forestières.

Au cours de cette année 2020 si complexe, **l'IGN montre qu'il est un opérateur indispensable de l'État et apporte la preuve de son appui infailible aux porteurs de politiques publiques.**

Je tiens donc à saluer l'engagement et l'investissement sans faille de celles et ceux qui font ensemble l'IGN au quotidien. Grâce à vos savoir-être, vos savoir-faire, vos recherches, vos innovations, notre institut a des perspectives nouvelles. ●

Organigramme de l'IGN



Les missions et activités de l'IGN

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et de la forêt.

Sa vocation est de produire et diffuser des données (open data) et des représentations de référence (cartes en ligne et papier, géovisualisation) relatives à la connaissance du territoire national et des forêts françaises ainsi que de leur évolution. À travers son école d'ingénieur, ENSG-Géomatique, et à ses équipes de recherche, l'institut cultive un potentiel d'innovation de haut niveau dans de multiples domaines (géodésie, forêt, photogrammétrie, intelligence artificielle, analyse spatiale, visualisation 3D, etc.).

Des missions d'intérêt général fixées par l'État

Le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié fixe les missions confiées à l'IGN par l'État. L'Institut a pour vocation de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive.

La gouvernance

L'IGN est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur général. Le conseil scientifique et technique, le comité de la filière forêt et bois, et le conseil de perfectionnement de l'École nationale des sciences géographiques assistent le conseil d'administration et le directeur général dans les domaines relevant de leurs compétences.

Le conseil d'administration

Présidé par Emmanuelle Prada-Bordenave, conseillère d'État, le conseil d'administration compte 24 membres désignés pour quatre ans. Il s'est doté d'une commission de la stratégie* et d'une commission des marchés, cette dernière étant présidée par le Conseiller d'État Monsieur Jacky Richard. Ces commissions sont des lieux d'échanges approfondis entre les administrateurs et la direction de l'IGN.

*Une commission de la politique de tarification créée en 2012 a été absorbée en 2020 par la commission de la stratégie sous l'effet du passage à la gratuité au 1^{er} janvier 2021.

Le directeur général

Nommé par décret en Conseil des ministres sur le rapport des ministres de tutelle, le directeur général assure le fonctionnement de l'établissement et anime son comité de direction. Sébastien Soriano, ingénieur général des mines, a été nommé directeur général de l'Institut, à compter du 4 janvier 2021 par décret du 16 décembre 2020.

Le conseil de perfectionnement de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique)

Présidé par Michael Matlosz, professeur des universités et constitué de représentants du personnel, des enseignants, des élèves et de personnalités extérieures à l'IGN, le conseil de perfectionnement de l'ENSG donne son avis sur les orientations générales des enseignements de formation initiale et continue, sur la création ou la suppression de cycles et sur le règlement intérieur de l'école.

Le conseil scientifique et technique

Le conseil scientifique et technique (CST) assiste l'Institut dans la mise en œuvre de sa mission de recherche et de développement, de manière analogue à un conseil scientifique d'établissement de recherche. Sa composition et son organisation ont été fixées par un arrêté du 19 janvier 2012. Il est présidé par Christiane Weber.

Le comité de la filière forêt et bois

Le comité de la filière forêt et bois (CFFB) assiste l'Institut dans la mise en œuvre des missions relatives aux forêts et aux écosystèmes forestiers. Il est présidé par Pascale Got.

Soutenir

Cette année 2021 a été marquée par l'accompagnement de la démarche Géocommuns, visant à outiller la Nation pour comprendre son territoire. L'objectif est de cartographier les impacts de l'activité humaine sur son environnement et de produire des géodonnées au service de la souveraineté numérique de la Nation.

Prise de parole de Jeanne Strausz,
secrétaire générale de l'IGN

Une mission de soutien et de conseil



En 2021, outre ses missions récurrentes de soutien et conseils aux directions et aux personnels de l'établissement, le secrétariat général a été fortement mobilisé par l'accompagnement du changement de modèle économique de l'établissement et par l'accompagnement de la démarche Géocommuns définie et mise en œuvre par son directeur général. Le secrétariat général, via le service des affaires financières et du contrôle de gestion (SAFCG), a ainsi présenté un budget initial traduisant le passage d'un modèle commercial à un modèle de levée de fonds sur les grands projets. Il a par ailleurs piloté la définition et la signature d'un Engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 2022-2024 (EPOM) entre les tutelles, la direction du budget et l'IGN, destiné à procurer à l'établissement des assouplissements sur la mise en œuvre du schéma d'emplois, ainsi qu'une stabilisation de sa subvention d'équilibre à son niveau de 2022. Afin d'accompagner la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, volant ressources humaines de la démarche Géocommuns, le secrétariat général a également obtenu auprès de la Direction générale de l'administration et de la

fonction publique, en lien avec la Direction des ressources humaines de l'IGN, un cofinancement de ses actions de formations et d'accompagnement via le Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

Les projets immobiliers, pilotés par le Service de l'immobilier et de la logistique, ont donné lieu à des actions importantes sur les différents sites de l'IGN. S'agissant du siège, l'IGN a obtenu un financement de 5,1M€ pour la rénovation énergétique de l'un de ses bâtiments ainsi que pour la mise en fonctionnement d'un système de géothermie. Les discussions avec l'Office français de la biodiversité et la Sous-direction à l'action foncière et immobilière se sont intensifiées en vue de l'installation de l'Office sur le pôle Géosciences à horizon 2025. En ce qui concerne les sites locaux, il a été décidé la rénovation d'un bâtiment sur le site du CNES en vue d'accueillir le Service de l'imagerie spatiale de l'IGN à horizon 2024. La Direction territoriale de Caen a déménagé à Nantes.

La mission juridique (MJ) et le service des achats et des marchés (SAM) ont été fortement mobilisés, en particulier dans le cadre du déploiement de la sous-traitance sur le Lidar HD, qui a bénéficié d'un financement à hauteur de 42 M€ au titre du Plan de relance et du Fonds de transformation de l'action publique, et de la construction de la Géoplateforme. Des outils d'appui des directions métiers au pilotage de cette sous-traitance nouvelle et massive ont été déployés et deux chargés de mission dédiés au pilotage des projets de production et SI ont été recrutés au sein du SAM. La MJ a par ailleurs été fortement

impliquée dans l'accompagnement du passage de l'établissement à la gratuité, au 1^{er} janvier 2021.

L'exercice 2021 s'est soldé par un résultat budgétaire très bénéficiaire (plus de 20M€) et une trésorerie à plus de 35 M€. Ces montants exceptionnels sont en particulier dus au versement des subventions pour la production du Lidar HD évoquées précédemment. Ils reflètent le nouveau modèle économique de l'établissement pour lequel un pilotage budgétaire pluriannuel est désormais indispensable.

Le secrétariat général a continué, en lien avec la direction des ressources humaines, de gérer la crise sanitaire sur l'ensemble des sites en particulier s'agissant de la meilleure manière d'assurer la sécurité des sites et de donner aux agents les moyens de travailler en toute sécurité en respectant les gestes barrière.

Après avoir obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015, le secrétariat général a piloté la sortie de la certification et mené, en lien avec la directrice générale adjointe, une réflexion sur la poursuite de la démarche qualité au sein de l'établissement. La délégation qualité a été progressivement éteinte, le secrétariat général continuant néanmoins d'assurer le pilotage des audits internes.

Le secrétariat général a enfin recherché les moyens de permettre à chaque agent de l'IGN de s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique, que ce soit via le tri des déchets, le verdissement de son parc automobile, la nomination en son sein d'une référente mobilité et l'accroissement de la taille du parking dédié aux vélos. ●

Bilan financier et comptable 2021

Le Contrat d'objectifs et de performance avec l'État pour la période 2020-2024 fixe à l'IGN des orientations stratégiques pour répondre aux attentes et enjeux des pouvoirs publics, en particulier développer l'appui aux politiques publiques, dans le cadre d'une relation de conseil et de partenariat avec les porteurs de ces politiques, et devenir un acteur de référence dans l'intermédiation de communautés d'utilisateurs ou de producteurs de données géolocalisées.

Avec le projet d'établissement lancé en 2019, la signature du Contrat d'objectifs et de performance 2020-2024 et la gratuité des données au 1^{er} janvier 2021, l'IGN réinvente aussi son modèle économique qui repose désormais sur une décroissance rapide des recettes commerciales et un recentrage sur la production de référentiels utiles à ses partenaires publics via de grands projets d'appui aux politiques publiques. Pour permettre à l'institut de réussir pleinement son repositionnement, les tutelles du Ministère de la transition écologique, du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et la direction du budget ont acté des marges de manœuvre en termes de recrutement de nouvelles compétences.

Avec la démarche Géocommons initiée en avril 2021, l'institut fait le pari de réussir à réaligner, dans le nouveau cadre précité, le désir des personnels de mobiliser leur savoir-faire d'excellence avec, d'une part, les besoins de long terme du pays liés aux grands enjeux contemporains, et d'autre part, la capacité de mobilisation d'un écosystème d'acteurs qui s'est considérablement élargi avec le numérique.

LES COMPTES

Le résultat 2021 de l'IGN est excédentaire de 4,29 M€. Le résultat net comptable patrimonial est en augmentation de 3,40 M€ et il est supérieur au résultat net de 2020 qui s'élevait à 0,89 M€.

Le total des charges s'élève à 179,48 M€. Il est constitué pour 69% de charges de personnel et pour 31% de charges de fonctionnement. Les produits s'élèvent quant à eux à 183,76 M€ soit une hausse de 21,44 M€ par rapport à 2020. Les produits se répartissent entre la subvention pour charges de service public (SCSP) qui représente 48% du financement de l'établissement et les autres produits qui représentent 52% du financement de l'établissement.

LES PRODUITS

Les produits encaissables s'élèvent à 166,84 M€ en 2021 alors qu'ils étaient d'un montant de 153,55 M€ en 2020. On constate une hausse de 13,29 M€ (soit +8,66%) par rapport à l'exercice précédent.

La subvention pour charges de service public (SCSP) allouée par le ministère de la transition écologique et solidaire s'élève 87,87 M€. La dotation d'État est en augmentation de 1,47 M€ par rapport à l'exercice précédent (86,40 M€).

Les autres produits encaissables (subventions hors SCSP, chiffres d'affaires...) sont également en hausse de 11,83 M€ (+17,62%) par rapport à 2020, soit un montant de 78,97 M€.

Les produits liés aux subventions sont de 2,85 M€ en hausse de 7,38 M€ par rapport aux 4,53 M€ collectés en 2020. Cette hausse correspond à une stratégie d'accompagnement des besoins de politiques publiques.

Le total des ventes d'un montant de 70,24 M€ est en hausse de 9,03 M€ par rapport au montant de 2020 qui était de 61,21 M€. Cette croissance est portée principalement par le secteur Défense. Il est à noter que le renouvellement de plusieurs marchés avec le ministère des armées en fin d'année 2021 conforte la solidité du partenariat avec la Défense.

L'activité liée au Registre Parcellaire Graphique (RPG) progresse également sensiblement en raison des travaux menés pour recalculer les contours des îlots culturels.

Les produits non encaissables dont les stocks et produits immobilisés s'élèvent à 11,91 M€ en progression de 5,62 M€ par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due au lancement du projet LIDAR HD (2,65 M€). L'institut a réduit le montant de ses stocks de produits finis composés de cartes de 0,35 M€.

Le compte de production immobilisée neutralise les charges de l'exercice qui ont permis à l'établissement d'accroître ses immobilisations par ses propres moyens. Il s'agit essentiellement de charges de personnel et de sous-traitance permettant de produire des bases de données (Altimétrie, Lidar HD et Ortho) ou de développer des éléments du système d'information (développements informatiques sur le Géoportail et la Géoplateforme).

Dans le même temps, si les ventes de licences diminuent à la suite des décisions de gratuité de données prises en 2021 par l'institut, les ventes de cartes ont pour leur part bénéficié d'un regain lié à la crise sanitaire et aux conditions de voyages restrictives hors du territoire national. Une baisse des ventes pourrait intervenir avec l'assouplissement des consignes sanitaires et la reprise des voyages hors hexagone.

Le dernier projet important entrant dans le périmètre des prestations de services et études concerne le suivi de l'artificialisation des sols dont les travaux ont débuté en 2021.

CHARGES

Les charges décaissables s'élèvent à 153,52 M€, en hausse de 2,68 M€ par rapport à 2020.

Les dépenses de personnels représentent 104,26 M€ en 2021 soit une baisse de 5,35 M€ par rapport à 2020 (109,61 M€). Cette baisse de la masse salariale de l'institut se justifie par l'application d'un schéma d'emplois de - 36 ETP qui permet de compenser les facteurs d'évolution tendanciellement à la hausse de la masse salariale.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 49,26 M€ sont en hausse de 8,03 M€ par rapport à 2020 (41,23 M€). Ce sont principalement les charges de sous-traitance qui sont en augmentation permettant d'augmenter la capacité de production de l'établissement pour répondre à de nouveaux projets.

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des charges décaissables et des produits encaissables permet de générer une capacité d'autofinancement de 24,83 M€ en forte augmentation de 15,89 M€ par rapport à l'année précédente (8,94 M€). Elle est sensiblement supérieure au besoin de financement nécessaire au renouvellement des immobilisations actuelles de l'établissement.

L'enveloppe d'investissement 2021 a été consacrée à la construction du socle de la Géoplateforme avec un objectif d'accélération en 2022 mais également à l'acquisition d'une caméra Lidar et des matériels informatiques et de traitement dédiés. Enfin, l'institut anticipe la nécessité d'accroître sa capacité de stockage pour permettre l'acquisition de données volumineuses dans le cadre des nouveaux projets LIDAR HD et ceux liés à l'artificialisation des sols.

L'EXÉCUTION DE L'EXERCICE

Le niveau du fonds de roulement en 2021 est de 31,49 M€, en hausse de 12,9 M€ par rapport à 2020 dont le niveau était de 18,50 M€.

La capacité d'autofinancement de 24,83 M€ est en forte augmentation par rapport à 2020 (8,94 M€), elle est sensiblement supérieure au besoin de financement nécessaire au renouvellement des immobilisations actuelles de l'établissement, l'apport sur le fonds de roulement est de 12,99 M€ nettement en hausse par rapport à l'année dernière (-2,40 M€).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) d'un montant de -7,70 M€ est en baisse de 3,79 M€ par rapport à 2020 (3,91 M€). Le BFR est le résultat d'un niveau de fonds de roulement en baisse et d'une trésorerie en forte hausse de 24,6 M€ passant

de 14,59 M€ en 2020 à 39,19 M€ en 2021. À noter que le redressement très appréciable du fonds de roulement, lié à celui de la CAF s'est par ailleurs accompagné d'une réduction importante du besoin en fonds de roulement en raison des recettes importantes encaissées en avance de travaux. Une trésorerie à la clôture 2021 de 39,19 M€ correspondant à 79 jours de fonctionnement. Ce niveau exceptionnel est à mettre en relation avec le nouveau modèle économique de l'institut. L'activité de l'IGN en appui aux politiques publiques induit des apports financiers par des conventions pluriannuelles dont une grande partie des versements se font au moment de la signature et en avance des travaux à effectuer. La trésorerie de l'institut permettra donc de financer les grands projets qui se déploieront sur plusieurs années. ●

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)

	2020	2021		2020	2021
Charges d'exploitation	161,43	179,48	Produits d'exploitation	162,32	183,76
Personnel (c/64)	103,55	104,26	Marchandises (c/707)	0,27	0,22
Marchandises (c/607)	0,18	0,14	Production vendue (c/70)	53,91	66,30
Matières premières (c/601)	0,34	0,25	Variation de production stockée (c/71)	-0,11	-0,35
Impôts et taxes (c/63)	7,65	7,02	Production immobilisée (c/72)	6,29	11,91
Autres achats et charges externes	38,19	39,96	Subvention d'exploitation (c/74)	90,94	95,28
Dotation aux amortissements (c/6811)	9,55	21,40	Reprises sur provisions et amortissements (c/78)	2,49	5,36
Dotation aux provisions (c/6817)	0,87	4,55	Autres produits (c/75)	8,45	5,04
Autres charges (c/65)	1,10	1,89		-	-
Charges financières (c/66)	0,00	0,00	Produits financiers (c/76)	0,09	0,00
Charges exceptionnelles	-	-	Produits exceptionnels	-	-
Bénéfice de l'exercice	0,89	4,29	Perte de l'exercice	-	-

TABLEAU DE FINANCEMENT (M€)

	2020	2021		2020	2021
Emplois	71,02	17,75	Ressources	68,63	30,74
Acquisition d'immobilisations incorporelles	6,29	11,91	Capacité d'autofinancement	8,94	24,83
Acquisition d'immobilisations corporelles	7,16	5,84		-	-
dont bâtiments administratifs mis à disposition	57,57	-	dont bâtiments administratifs mis à disposition	57,57	-
Immobilisations financières	-	-	Subvention	2,11	5,91
	-	-	Cessions d'immobilisation	-	-
	-	-	Correction bilan d'entrée	-	-

VARIATION ET NIVEAU DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRÉSORERIE

	2020	2021
Variation du fonds de roulement	-2,40	12,99
Fonds de roulement	18,50	31,49
Besoin en fonds de roulement	3,91	-7,70
Trésorerie au 31 décembre	14,59	39,19

L'analyse de la performance

MOYENNE ANNUELLE DU NOMBRE DE VISITES JOURNALIÈRES SUR LE GÉOPORTAIL

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Portail	46 477	49 965	55 307	58 754	73 730	74 160

Le site Géoportail (www.geoportail.gouv.fr) a enregistré en 2021 plus de 2 millions de visites mensuelles. La fréquentation a été en très légère hausse par rapport à 2020, qui avait connu une augmentation de 25% par rapport à l'année précédente.

La plateforme géo-infrastructure (PGI), sur laquelle le site Géoportail s'appuie, propose, fin 2021, près de 1000 couches de données en 2D et 3D, issues de productions de l'IGN ou de partenaires, dont plus de 150 couches sont mises en avant sur le site Géoportail.

Dans le contexte de l'ouverture des données publiques de l'IGN, la PGI a diffusé 1 823 To de données sous la forme de services web (consommés via des API par des sites internet, y compris le site Géoportail, ou via des applications SIG ou simplement à composante géomatique) et sous la forme de téléchargement (jeux de données prédéfinis dits « pré-paquets »). De plus, le site de diffusion Géoservices a été renouvelé, dans une démarche de simplification et de développement des communautés d'usages. En outre, l'accès aux services web a été facilité par la mise en œuvre d'URL d'accès prêtes à l'emploi et en libre-service.

	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021
Volume de données consultées en ligne ou téléchargées via la plateforme géo-infrastructure (PGI) en To	488,8	606,5	814,8	1 025,7	1 003,1	1 579,5	1 823

En 2021, une augmentation de la bande passante globale a permis de mettre fin aux effets de saturation. Des travaux ont également été menés afin de moderniser les outils existants, notamment le service de calcul d'itinéraire, et de doter l'infrastructure de nouvelles capacités de diffusion telles que les tuiles vectorielles, combinant un accès rapide à

des données vectorielles et la possibilité d'en personnaliser l'affichage. L'IGN a ainsi poursuivi l'objectif de faire de la plateforme géo-infrastructure une référence en termes de diffusion de l'information géographique et forestière, l'expérience acquise étant mise à profit dans la construction de la Géoplateforme.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS SPHÈRE PUBLIQUE

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires hors sphère publique	6,1 M€	4,3 M€	4,6 M€	1,6 M€	1,9 M€	2,5 M€	1,8 M€	1,5 M€	0,8 M€

En 2020, le produit des licences relatives à la BD Parcellaire dont la production a cessé en 2018 est logiquement proche de 0 avec une baisse de 135 k€ par rapport à 2019. La perspective de la gratuité des données et le contexte sanitaire ont pesé sur les montants 2020.

À la suite de la gratuité des licences RGE au 1^{er} janvier 2021, les recettes auront fortement baissé sans être toutefois une année sans chiffre d'affaires. Les recettes 2021 correspondent aux redevances versées par les diffuseurs pour les ventes 2020 de licences RGE.

PRÉCISION DE L'INVENTAIRE FORESTIER

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Marge d'erreur sur la mesure du volume de bois sur pied au niveau national	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%

La valeur de l'indicateur de l'année N est celle publiée dans le courant de l'année N et correspond aux résultats de la campagne de collecte sur le terrain qui s'est déroulée de début novembre de l'année N-2 à fin octobre de l'année N-1.

Le dispositif d'inventaire forestier national repose sur un échantillon de 90 000 points photo-interprétés annuellement. Lors de chaque campagne annuelle, entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre de l'année suivante, près de 14 000 points sont visités sur le terrain : 7 500 pour la première fois et 6 500 en revisite au bout de cinq ans. Des mesures (diamètre, hauteur, accroissement...) sont effectuées pour calculer le volume de bois sur pied présent sur le point. Un traitement statistique adapté

permet ensuite d'estimer le volume de bois sur pied sur une entité géographique déterminée y compris l'ensemble du territoire métropolitain. Les résultats de cinq campagnes successives sont valorisés pour disposer de résultats suffisamment précis au niveau régional.

La publication des résultats des cinq campagnes 2016-2020 a eu lieu le 8 décembre 2021.

Bilan Social

RÉPARTITION DES AGENTS PAR ACTIVITÉ

au 31 décembre 2021

Effectifs physiques par direction au 31/12/2021 - En activité et mis à disposition à l'IGN -	Physiques		
	F	H	Total
Agence comptable (AC)	8	5	13
Direction générale (DG)	5	2	7
Direction de la communication (DIRCOM)	25	9	34
Direction des opérations et des territoires (DOT)*	300	606	906
Direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques (DP)	67	92	159
Direction des ressources humaines (DRH)	46	22	68
Direction des systèmes d'information (DSI)	29	143	172
École nationale des sciences géographiques (ENSG)	52	111	163
Secrétariat général (SG)	42	41	83
Total général	574	1031	1605

*dont 110 agents en CDD court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

RÉPARTITION DES AGENTS PAR REGROUPEMENTS DE CORPS

au 31 décembre 2021

Effectifs physiques au 31/12/2021 par corps	F	H	Total
Chercheurs et thésards	5	27	32
Contractuels à durée déterminée (CDD courts, CDD longs et Fonctionnaires détachés sur contrat)	88	116	204
Contractuels à durée indéterminée	43	51	94
Contrats aidés (apprentis, contrats d'accompagnement dans l'emploi et emplois d'avenir)	17	12	29
Géomètres, techniciens forestiers et de l'agriculture, adjoints techniques, agent principal des services techniques	60	196	256
Ingénieurs et Chefs d'Unité Opérationnelle	103	249	352
Personnels administratifs	69	36	105
Personnels de direction et ingénieurs A+ : IPEF et Mines	13	31	44
Personnels Ouvriers	169	309	478
Autres (Médico-social, aéronautique, travailleurs à domicile)	7	4	11
Total général	574	1031	1605

FEMMES ET HOMMES EN POSTE À L'IGN PAR CATÉGORIE DE LA FONCTION PUBLIQUE

au 31 décembre 2021

Catégorie ministère	Genre		Total
	Femme	Homme	
A+	19	42	61
A	176	348	524
B	316	567	883
C	63	74	137
Total général	574	1031	1605

* dont 46 agents de catégorie B et 64 de catégorie C recrutés en CDD court sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS PAR TRANCHE D'ÂGE

au 31 décembre 2021

Tranche d'âge	Femme	Homme	Total
de 15 à 19 ans	0	5	5
de 20 à 24 ans	32	32	64
de 25 à 29 ans	48	63	111
de 30 à 34 ans	24	21	45
de 35 à 39 ans	14	25	39
de 40 à 44 ans	11	14	25
de 45 à 49 ans	12	14	26
de 50 à 54 ans	3	11	14
de 55 à 59 ans	4	3	7
de 60 à 64 ans	0	4	4
Total général	148	192	340

* dont 212 recrutements d'agents en CDD courts sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG) : 92 femmes et 120 hommes.

CHIFFRES CLÉS - POLITIQUE SOCIALE

Signature de **15 contrats** d'apprentissage et d'**1 contrat** d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

44 départs à la retraite.

Action sociale : **1,31%** des dépenses de personnel totales.

CHIFFRES CLÉS - DISTRIBUTION DES REVENUS SALARIAUX

(bruts annuels, en équivalent temps plein)

Salaire moyen	44 494 €
Salaire médian	40 415 €
Moy. 1% les plus élevés	127 065 €
Moy. 10% les plus élevés	78 547 €
Moy. 10% les moins élevés	22 394 €
Moy. 1% les moins élevés	18 794 €
Rapport + haut / + bas	13,00

En chiffres

L'IGN EN CHIFFRES - IMPLANTATIONS 2021 ET RÉPARTITION PAR SITE

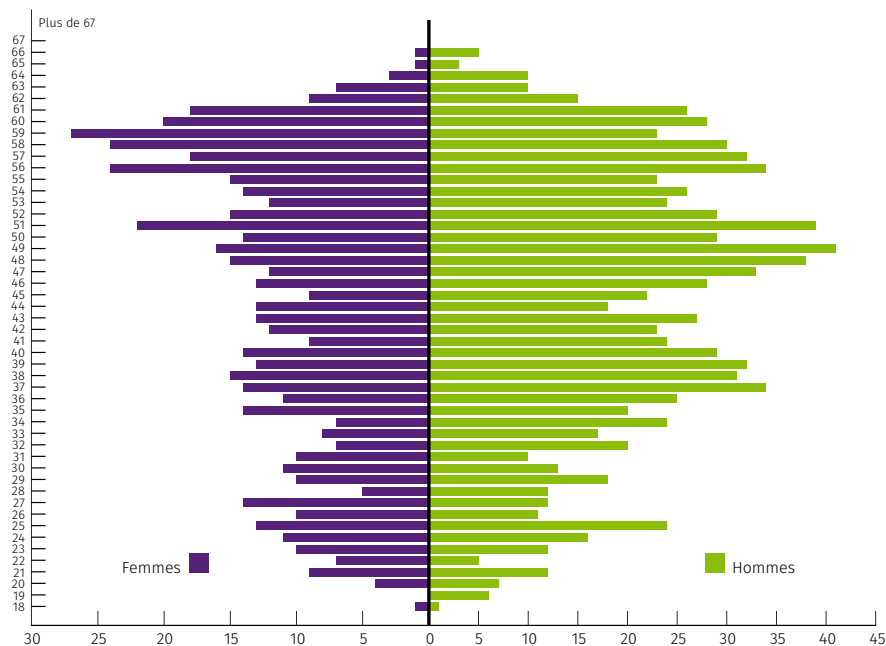
au 31 décembre 2021

Établissement libellé	Femmes	Hommes	TOTAL
Aix-en-Provence	21	40	61
Bordeaux	21	39	60
Caen	2	17	19
Creil/Beauvais	15	44	59
Paris	4	7	11
Lille	1	2	3
Lyon	27	37	64
Marne-la-Vallée	38	72	110
Nancy/Champigneulle	15	55	70
Nantes	18	32	50
Nogent-sur-Vernisson	9	16	25
Saint-Mandé	361	597	958
Toulouse	31	55	86
Villefranche-sur-Cher	11	18	29
TOTAL	574	1031	1605

* dont 110 agents en CDD court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG), répartis entre Saint-Mandé et les différentes directions territoriales.

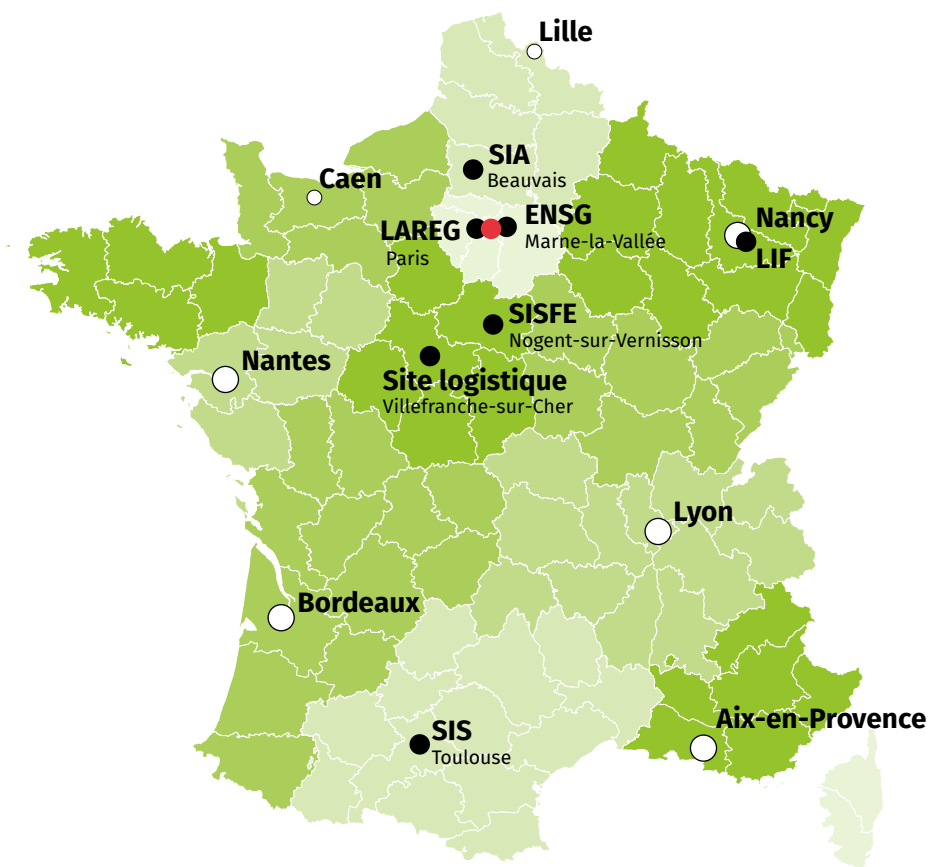
PYRAMIDE DES ÂGES

1605 agents



IMPLANTATIONS 2020 ET RÉPARTITION PAR SITE

au 31 décembre 2020



- **Siège social** : Saint-Mandé (Val-de-Marne).
- **Cinq directions territoriales** : Nantes et son agence de Caen, Bordeaux, Aix-en-Provence, Lyon, Nancy et son agence de Lille.
- Le **service de l'imagerie et de l'aéronautique** (SIA) à Beauvais-Tillé.
- Le **service de l'imagerie spatiale** (SIS) à Toulouse.
- L'**École nationale des sciences géographiques** (ENSG-Géomatique) à Marne-la-Vallée.
- Un **site logistique et patrimonial** à Villefranche-sur-Cher.
- Le **service de l'information statistique forestière et environnementale** (SISFE) à Nogent-sur-Vernisson.
- L'**unité mixte de recherche de l'Institut de physique du globe de Paris** (UMR IPGP) à Paris.
- Le **centre de compétences d'inventaire forestier** (LIF) à Nancy.
- Une **unité mixte de recherche en sciences et technologies de l'information géographique pour la ville et les territoires numériques** (LASTIG) à Saint-Mandé.

S'engager

Alors que les ressources humaines sont au cœur de la transformation de l'IGN, les équipes RH sont mobilisées pour éclairer les enjeux et les choix, développer les compétences présentes au sein de l'établissement et améliorer l'attractivité de celui-ci, dans le souci constant des personnes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Interview de Jérôme Giudicelli,
directeur des ressources humaines

Miser sur nos compétences



© Franck Beloncle

Quelle est l'ambition de l'IGN en matière de recrutement ?

Afin de mettre en œuvre sa nouvelle « boussole », l'IGN a besoin de recruter d'ici 2024 150 compétences nouvelles relatives à l'intelligence artificielle, aux sciences du data, au collaboratif ou à la conduite de projets complexes. Tel est notre engagement qui a été contractualisé avec les tutelles dans l'engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens (EPOM) 2022-2024. Ces recrutements peuvent être externes mais aussi résulter de mobilités internes. Ils ont un lien avec nos grandes priorités — contribution aux Géocommuns, cartographie de l'anthropocène — ou viennent en appui des grands projets de l'établissement (LIDAR, OCS-GE, Géoplateforme...).

Dans un contexte général de baisse des emplois dans le secteur public, le directeur général de l'IGN, Sébastien Soriano, a réussi à préserver le nombre d'agents de l'établissement. La stabilisation de notre schéma d'emplois nous place ainsi dans un contexte favorable. Avec près de 150 départs chaque année, dont une cinquantaine de départs à la retraite, notre capacité de recrutement est réelle. En 2021 nous avons ainsi recrutés 340 agents en incluant les CDD courts !

Quels sont les leviers que mobilise l'établissement pour faire face au défi du recrutement ?

Nous avons mis en place un « plan de recrutement ». Nous mobilisons d'abord nos atouts propres, en premier lieu l'École nationale des sciences géographiques. Le nombre de places au concours externe d'ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État passe ainsi en 2022 de 10 à plus de 26. Les enseignements évoluent pour prendre en compte les nouveaux enjeux de la géomatique. Pour renforcer l'attractivité de la filière, nous faisons progresser le niveau de rémunération. La bascule au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

de nos ingénieurs fin 2021 s'est ainsi accompagnée d'un accroissement de leur régime indemnitaire de près de 9%. Cette revalorisation doit se poursuivre en 2022. Nous prenons aussi des initiatives pour recruter un plus grand nombre de représentants des grands corps techniques de l'Etat (IPEF, X-Mines).

Par ailleurs, nous sommes à l'offensive pour recruter des contractuels détenant les autres compétences dont nous avons besoin. C'est un combat quotidien, le marché du travail étant très concurrentiel sur les métiers du numérique. Pour aboutir, nous élargissons nos sites de diffusion d'offres, nous reformulons celles-ci de manière plus attractive, nous créons des pages employeur pour valoriser l'IGN. Sur certaines compétences « critiques », la loi nous autorise désormais à proposer directement des CDI.

Et pour les mobilités internes ?

La mobilité interne est en un enjeu majeur pour un établissement qui se transforme comme le nôtre. Le baromètre d'opinion interne de l'IGN souligne aussi que les agents de l'IGN souhaitent avoir plus de perspectives de carrière. Pour y répondre, nous élaborons avec les différentes directions de l'IGN une nouvelle carte des emplois simplifiée, indiquant les emplois en

croissance, les compétences attendues et les aires de mobilité. Elle va permettre à chacune et chacun de se situer, de se projeter, de prendre l'initiative dans l'expression de ses besoins de formation. En 2022, nous accroissons d'ailleurs notre effort de formation avec près de 30% de commandes en plus auprès des organismes de formation extérieurs. Pour ce faire, à l'instar des «grands projets», nous avons sollicité et obtenu le soutien du fonds d'action interministériel pour les ressources humaines. Nous voulons qu'en matière de compétences, les besoins de l'établissement et les désirs des agents puissent se rejoindre.

Plus généralement, l'adhésion désormais quasi-totale des corps de fonctionnaires présents à l'IGN au RIFSEEP, avec le regroupement des emplois en groupes de fonctions, va clarifier les enjeux de progression de carrière. Et l'actualisation régulière des fiches emploi des ouvriers d'État permet d'adapter celles-ci à la réalité des activités et d'ouvrir des possibilités de progression.

Comment la DRH se mobilise-t-elle concrètement sur ces sujets ?

La direction dispose de 7 chargées et chargés de développement ressources humaines qui travaillent en binômes au bénéfice des différentes directions et statuts des agents de l'IGN. Ils sont pleinement mobilisés sur les enjeux de recrutement et de promotion mais développent aussi désormais des compétences en conseil en évolution professionnelle afin d'accompagner les mobilités, voire les reconversions. L'équipe GPEEC-formation élabore quant à elle la nouvelle carte des emplois et déploie le plan de formation.

Plus globalement, c'est un travail d'équipe qui associe les agents du service du personnel qui assurent

« En 2022, nous accroissons notre effort de formation avec près de 30 % de commandes en plus auprès des organismes de formation. »

le volet administratif et sécurisent ainsi les recrutements et les mobilités et ceux du service de l'action sociale et de la prévention, notamment pour faciliter le recrutement de travailleurs en situation de handicap.

Pour conclure, que diriez-vous cette année à un jeune talent ou à un agent expérimenté pour le convaincre de rejoindre l'IGN ?

L'IGN est un opérateur de service public qui permet de mieux connaître et faire connaître, afin de les prévenir, les effets du changement climatique sur des sujets aussi concrets que le devenir de la forêt, le risque d'inondation ou l'artificialisation des sols. Il le fait de plus en plus dans une interaction stimulante avec des partenaires divers et selon une logique de communauté d'enjeux.

Cela donne du sens et des valeurs au travail, ce qui est important dans le monde professionnel aujourd'hui. Et cet atout est d'autant plus fort qu'à l'IGN, la majeure partie des agents sont rapidement associés aux grands projets de l'établissement et travaillent en autonomie, de manière transversale et dans un environnement de travail de qualité. ●

Plus de
26

places ouvertes au concours externe d'ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État en 2022

3 questions à...



Florence Berthier, référente égalité professionnelle femmes-hommes

Comment s'est manifesté, en 2021, l'engagement de l'IGN en termes d'égalité femmes-hommes ?

Le 8 mars 2021, Journée internationale du droit des femmes, l'administration de l'IGN et les représentants du personnel ont signé le protocole d'accord «Égalité professionnelle», concomitant du lancement d'un plan d'action pour les années 2021-2023. Faire évoluer l'IGN en matière d'égalité femmes-hommes représente une ambition partagée à tous les niveaux.

Quels sont les axes définis dans ce cadre ?

Les 100 mesures définies dans le plan d'action s'appliquent à la formation des acteur-ice-s du recrutement, du management et de l'accompagnement, à l'accès des femmes aux emplois scientifiques et techniques, à la réduction des écarts de rémunération ou encore à l'accompagnement des situations parentales.

Quels sont les principaux objectifs pour l'année 2022 ?

Tout d'abord, il s'agit de terminer l'élaboration du guide sur les violences sexistes et sexuelles qui sera diffusé aux agent-e-s de l'IGN. Il faut également développer la communication sans stéréotype de genre, aussi bien en interne qu'en externe, pour la marque employeur notamment. ●

Les avancées en matière d'égalité femmes-hommes

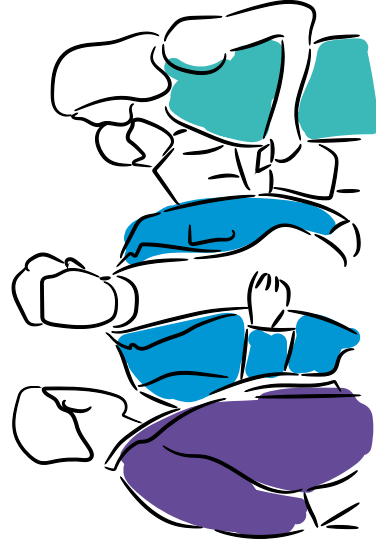
Le réseau des correspondant-e-s «Égalité»

Ce réseau est constitué de binômes, une femme et un homme, agent-e-s de l'IGN, dont le rôle est de relayer, au sein des services et des directions, les diverses actions menées en matière d'égalité femmes-hommes. Ils ont à charge de faire connaître les différents guides et études produits auprès du personnel et de recueillir les signalements pour violences sexistes et sexuelles. Leur rôle est également d'animer des événements à des dates clés comme le 8 mars, journée internationale du droit des femmes, et le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, mais aussi de sensibiliser au quotidien leurs collègues sur ces sujets.

La formation des agent-e-s de l'IGN

Des formations à destination du personnel de l'IGN ont été organisées pour sensibiliser à l'égalité femmes-hommes et aux violences sexistes et sexuelles. Fin 2021, entre 800 et 900 personnes avaient participé à ces stages. En parallèle, des formations spécifiques ont eu lieu, notamment une formation ciblée sur le recrutement, une autre sur l'encadrement et une adressée au comité de direction. Cette dernière a pris la forme de deux jeux de plateau et a été très appréciée.

VOUS AVEZ DIT RSU?



COMMENT A-T-IL ÉTÉ RÉALISÉ ?

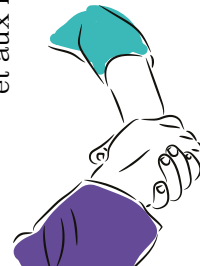
Piloté par Ayméric Mitanne et Isabelle Trepost, respectivement responsable et chargée de contrôle de gestion sociale à la DRH.

Identification des sources d'information et collecte des données

Mise en forme des données et analyse

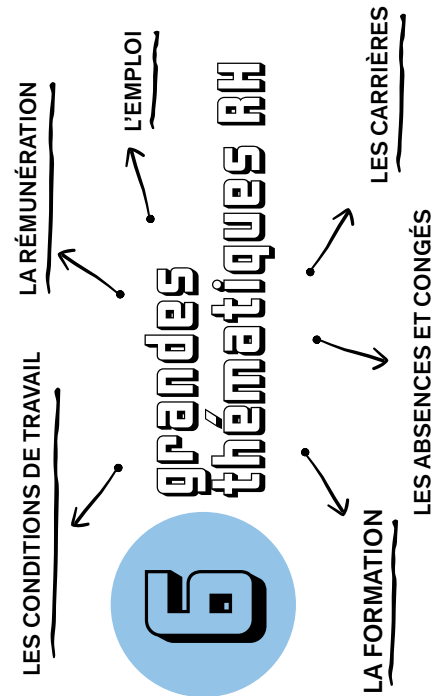
Présentation au comité technique et aux représentants du personnel

Publication



DE QUOI PARLE UN RSU ?

Le RSU aborde



ET APRÈS ?

Chaque année, les données du RSU seront mises à jour. Elles viendront ainsi alimenter un nouveau chantier de l'année 2023, la création d'une base de données sociales enrichie qui sera accessible aux représentants du personnel.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Au-delà d'une obligation légale, le Rapport Social Unique (RSU) est un véritable outil de pilotage RH.

Le RSU c'est :

- Un vecteur de connaissances
- Un outil de dialogue social
- Un levier stratégique pour définir les grandes orientations en matière de ressources humaines

POURQUOI CE PREMIER RSU ?

Depuis la loi du 6 août 2019, l'élaboration d'un RSU est obligatoire.

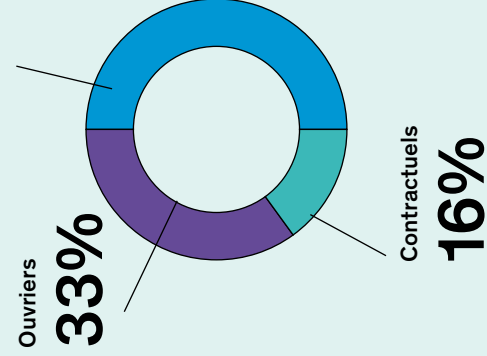
L'ESSENTIEL DU RSU 2020

L'EMPLOI

Répartition des effectifs au 31/12/2020

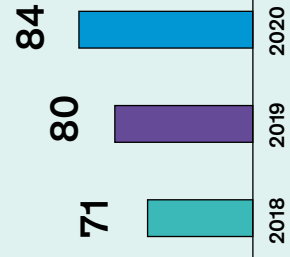
Fonctionnaires

51%



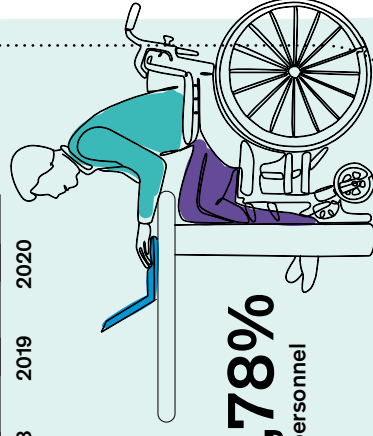
PERSONNEL EN SITUATION DE HANDICAP

L'IGN poursuit ses efforts en matière de recrutement afin d'augmenter le nombre d'agents en situation de handicap au sein de l'Institut et ainsi de se rapprocher de l'obligation légale fixée à 6% de l'effectif total.

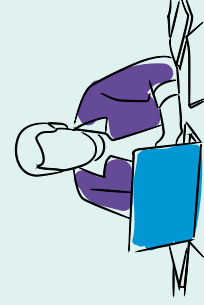


soit

5,78% du personnel



LES CONDITIONS DE TRAVAIL



LE TÉLÉTRAVAIL S'IMPOSE

Si le télétravail s'est imposé en 2020 lors de la crise sanitaire, il s'inscrit désormais dans une tendance de fond.

29%

des agents ont eu une autorisation de télétravail en 2020, deux fois plus qu'en 2019.

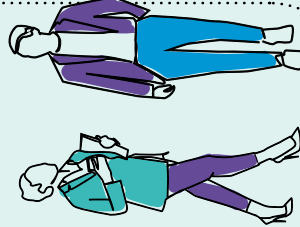
LA RÉMUNÉRATION

LES ÉCARTS FEMMES-HOMMES SE RÉDUISENT

2%

c'est l'écart de salaire moyen mensuel entre hommes et femmes.

Il s'est significativement réduit depuis 2017, passant de 157 à 62€ en 2020.



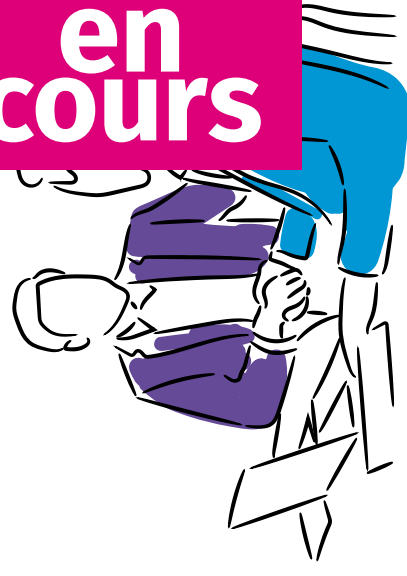
Pour en savoir plus, retrouvez en p.21 l'interview de Florence Berthier, référente égalité professionnelle Femmes-Hommes.

LES ASSOCIATIONS DU PERSONNEL CONFIRMENT LEUR DYNAMISME

546 001€

alloués par l'IGN en 2020 à l'appui des actions sociales associatives

en cours



Mis à jour chaque année, le rapport rassemble des données précédemment éparpillées dans plusieurs documents



CONSULTEZ LA VERSION PDF DU RSU 2020
https://www.ign.fr/publications-de-l-ign/institut/kiosque/publications/rsu_2020.pdf

- 02** Conseil d'administration
- 03** Édito d'Emmanuelle Prada-Bordenave
- 04** Organigramme
- 05** Les missions et activités de l'IGN

Soutenir

- 07** Prise de parole de Jeanne Strausz
- 08** Bilan financier et comptable 2021
- 12** L'analyse de la performance
- 14** Bilan social
- 16** En chiffres

S'engager

- 19** Interview de Jérôme Giudicelli
- 21** 3 questions à Florence Berthier

Data

- 22** Tout savoir sur le RSU

Institut national de l'information géographique et forestière

73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex – Tél. : 01 43 98 80 00 – ign.fr

Le rapport d'activité a été approuvé par le conseil d'administration de l'IGN du 12 mars 2021.

Ce document a été imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement.

Directeur de la publication : Sébastien Soriano — Directrice éditoriale : Dominique Jeandot —

Conception et rédaction en chef : Éric Bonneau — Rédaction et conception graphique : All Contents —

Impression : IGN

Remerciements à l'ensemble des contributeurs.

IGN/ALL-CONTENTS/2021/REF 10/RAACT2020-ISSN 2261-8317

2021

Performance et bilan social

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2022

N° 2022-08

Rectifiant la délibération n°2021-09 du 25 juin 2021 donnant délégation de pouvoirs au directeur général pour définir la politique résiduelle de tarification des produits et services restant payants de l'Institut national de l'information géographique et forestière destinés aux marchés professionnel et grand public,

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 17 juin 2022,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), en particulier le 8° de son article 9,

Vu la délibération n°2021-09 du 25 juin 2021 donnant délégation de pouvoirs au directeur général pour définir la politique résiduelle de tarification des produits et services restant payants de l'Institut national de l'information géographique et forestière destinés aux marchés professionnel et grand public,

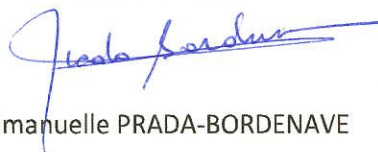
DELIBERE :

Article 1er : Le premier tiret de l'article 2 de la délibération n°2021-09 du 25 juin 2021 susvisée, est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Par exception, pour des projets spécifiques, les données éditées par l'IGN, sans droit de tiers, peuvent être diffusées selon les termes de la licence Open Database Licence ou de toute autre licence ouverte autorisée par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ».

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE